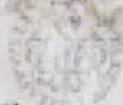


5.

LE FOYER DU MAY

440 ANS
D'HISTOIRE
SOLIDAIRE
AU CŒUR
DE LA CITÉ
TOULOUSAINÉ



 Réception faite par moy

Siruen marchand de Tholose et trésorier de la miséricorde
pour les années 1675, 1676, 1677 jny le 21 Jan. 1678

BAUW

Pour le montant de la somme de six mille six cent et soixante

vingt livres d'acte pour six mille six cent dix huit francs sixante dix sept sols et dix huit deniers

Pour le montant de la dépense pendant le mois d'octobre 1677

Au nom de Dieu & de

La glorieuse vierge marie soit commuencée la recette des revenus
des pauvres Prisonniers de la miséricorde faite par Noble Jacques

Le Neuf avant Mil. Cent quatre, Mille Treize et un denier
de la République française une et indivisible à cinq heures de l'après-midi
du Mercredi du Troisième de la Miséricorde des prisonniers de la ville de Tholouse
de huit heures dans une salle de la Maison Commune, et d'heure de

LE FOYER DU MAY

Association « La Miséricorde »
Foyer du May - 5 rue du May
31 000 TOULOUSE

Tél. : 05 61 21 64 51
foyer.du.may@wanadoo.fr

Avant propos

J'ai le privilège, rare et précieux, de présider l'association La Miséricorde au moment où l'on fête son quatre cent quarantième anniversaire. 440 ans que notre association traverse l'histoire, participe de l'Histoire, construit son histoire. Ce nombre à lui seul provoque le vertige et ce n'est pas sans émotion que je m'inscris dans la continuité de toutes celles et de tous ceux qui ont contribué à bâtir, consolider et développer ce bien commun que nous célébrons aujourd'hui.

Riches de cette antériorité et de ce patrimoine, dans ce siècle naissant où tout est changement, ce travail de mémoire qui participe de la dynamique associative s'est imposé à nous. Je veux dire en cela que le présent ouvrage, conçu de manière rétrospective, témoigne de notre volonté de ne pas occulter ce qui nous fonde autant qu'il nous projette comme acteur des bouleversements qui s'annoncent.

Revenir sur les événements passés et apprendre de l'histoire est une richesse. Cette richesse se nourrit de la curiosité, de l'envie de savoir, de la soif de comprendre, d'une ouverture aux autres et au monde. Elle se construit dans le refus de l'arbitraire, dans une volonté de dépasser les évidences, dans le dépassement des dogmes. Elle forge les valeurs qui fondent notre éthique. La question du sens est permanente, tout comme celle de la modernité qui n'en finit pas de traverser les âges, de diviser les sociétés. C'était déjà le cas en 1570 lorsque fut créée, le 25 février, la confrérie La Miséricorde.

A cette époque, Charles IX est roi de France et la troisième guerre de religion déchire le royaume. Chez nos voisins italiens, Galilée cherche sa voie. Il ne sait pas encore qu'il deviendra astronome et mis en cause par le Saint-Office. Giordano Bruno, un autre italien, professe à l'université de Toulouse, il y obtient le titre de *magister artium* et accède à la fonction de professeur ordinaire. Cet érudit dominicain est une figure emblématique de cette fin du XVI^e siècle car il a l'outrecuidance d'enseigner la pluralité des mondes, l'infinité des soleils et un éther infini. En rupture avec Aristote et l'Église qui prônaient l'immobilisme, il adhère ainsi aux idées de ce qui deviendra la révolution copernicienne à travers l'héliocentrisme. Il périt sur le bûcher pour ne pas s'être parjuré comme le fit Galilée.

Période trouble que celle qui vit les conseillers du parlement, des chanoines, des capitouls et des bourgeois s'assembler au Collège des jésuites en vue de fonder

une œuvre de pitié ayant pour but de « soulager les pauvres prisonniers ». Période difficile que celle d'aujourd'hui où le sens commun et la solidarité sont devenus des valeurs « entrées en résistance », où la lutte contre les exclusions n'est qu'un aspect du combat à mener car elle doit s'accompagner dorénavant de la reconquête de la citoyenneté. Période de doutes tant les valeurs qui nous fondent sont menacées par les diktats de l'individualisme, de la performance, de l'exposition médiatique des puissances de l'argent. Période de mutations accélérées où, contrairement à la stratification des années 1946-1970, les trente dernières années ont été le siège d'un éclatement de la société industrielle sous les effets conjugués de la mondialisation de l'économie, l'abstraction du capital, le primat des enjeux financiers, le développement des nouvelles technologies. Période de changements dans le mode de gestion des entreprises : valorisation de l'adaptabilité et de la mobilité, flexibilité et avancement au mérite ont supplanté un mode de management issu du taylorisme. Chacun doit devenir gagnant, ce qui produit inévitablement un nombre plus élevé de perdants.

Si le patron et l'ouvrier étaient hier les figures emblématiques de la société industrielle, ils ont été remplacés par l'archétype du trader ou du manager, quand ce n'est pas le sportif richissime, et de l'érémitisme. Ces identités opposées sont le socle d'une cristallisation des contradictions sociales. La population « bénéficiaire » du R.S.A., reléguée, n'est même plus exploitée, elle est ignorée et abandonnée, en souffrance identitaire, et cette souffrance est d'autant plus vive que la chute est brutale.

Pour être présents demain, nous devons satisfaire à cette double contrainte de professionnalisme et d'adaptabilité. Il sera nécessaire de proposer, d'innover, de répondre à la commande et d'anticiper la prochaine. La nouveauté résidera dans les contraintes qui ne seront pas qu'économiques. Le développement durable, la fin des énergies fossiles, les sauts technologiques des nanotechnologies, le développement et la généralisation de l'intelligence artificielle sont les avancées d'aujourd'hui et les enjeux de demain. Gageons que nous saurons faire face à ces défis et que nos successeurs continueront à dire : elle nous vient du passé et tend vers l'avenir.

La Présidente
Arlette Penelver Moulières



Sommaire

LE FOYER DU MAY, 440 ANS D'HISTOIRE SOLIDAIRE AU CŒUR DE LA CITE

7

Chapitre 1

XVI^e - XVIII^e SIÈCLE LA MISÉRICORDE : ENTRE PIÉTÉ ET CHARITÉ

8

1570 : la fondation en action de grâce..... 9

L'action sociale comme apostolat..... 9

L'administration de la *Confratrie* et ses instances statutaires..... 10

Consoler et christianiser..... 11

La reconnaissance du Pape..... 13

Chapitre 2

LES MISSIONS : LA PRISE EN CHARGE DES INDIGENTS

14

L'ASSISTANCE AUX PRISONNIERS..... 15

La prison comme outil de gestion de la misère sociale..... 15

Une assistance matérielle..... 16

Un véritable groupe de pression..... 16

LE SECOURS DES PAUVRES FILLES ET PAUVRES GARÇONS..... 19

Chapitre 3

L'IMPACT DE LA RÉVOLUTION : VERS LA DECHRISTIANISATION

20

1789 : démantèlement de la *Confratrie*..... 21

1807 : renaissance sous le nom de « Bureau de la Miséricorde »..... 23

L'entrée des Dames à La Miséricorde..... 24

1830 : nomination comme Commission de surveillance des prisons..... 26

Chapitre 4

FIN DU XIX^e SIÈCLE : LE RELEVEMENT PAR LE TRAVAIL

28

LE PATRONAGE DES LIBÉRÉS..... 29

Émergence d'un discours nouveau : combattre la récidive et favoriser le bien social..... 29

1894 : création de la Société de patronage des libérés de Toulouse..... 30

La régénération sociale..... 30

Quatre voies de relèvement..... 31

Nouvelle destination pour l'immeuble du May : asile et atelier..... 31

DES PUBLICS CHOISIS..... 32

Les libérés triés sur le volet..... 32

Les mineurs, la promesse du succès..... 33

Et les femmes ?..... 34

LA PARTICIPATION DE L'ŒUVRE À L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME PÉNAL	34
La Miséricorde garante des libérés conditionnels	34
1897 : l'accueil des mineurs comme alternative à l'enfermement	35
Un engagement précurseur en faveur de la probation	36
DU SECOURS AUX LIBÉRÉS À L'ASSISTANCE POUR TOUS	37
1899 : l'extension de l'accueil aux « sans travail »	37
La volonté de mixer les publics	38
La vertu par le travail	39
UNE ACTION COURONNÉE DE SUCCÈS	41
La mobilisation des patrons toulousains	41
Des subventions de l'État et autres soutiens	41
Même les chiffres de la délinquance baissent !	42
La Miséricorde médaillée	42

Chapitre 5

LE XX^e SIÈCLE : L'ÉMERGENCE DE L'AIDE SOCIALE	44
LES DEUX GUERRES : CRISE ÉCONOMIQUE ET CONSÉQUENCES SOCIALES	45
De l'opiniâtreté dans le tumulte	45
Le mérite toujours à l'honneur	46
... mais un difficile maintien du patronage par le travail	47
LE TOURNANT DE L'ACTION SOCIALE : LE RECUIL DE LA CHARITÉ PRIVÉE	48
Vers une réglementation publique de l'assistance : La Miséricorde devient association	48
1966 : le CHRS, une mission d'hébergement et de reclassement	50
Les limites de l'action caritative	51
De la nécessité du travail social	52

Chapitre 6

DEPUIS LES ANNÉES 80 : MODERNISER, PROFESSIONNALISER ET INNOVER	54
METTRE EN PLACE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	55
Transformer l'asile du May en véritable CHRS	56
Assurer un suivi individualisé	56
Recruter des personnels compétents	57
DÉVELOPPER DES OUTILS ADAPTÉS À LA DEMANDE SOCIALE	59
Se reconstruire par le logement : le CHRS	60
Consolider les parcours d'insertion à partir d'un projet : le FSL	61
Soutenir la parentalité : le centre parental	62
Préparer et accompagner la sortie de prison : convention SPIP	63
FAVORISER L'ÉMANCIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES	63
Recouvrer son intégrité : « être »	64
Favoriser le lien social : « être au monde »	64
Se réapproprier son corps : l'accès aux soins	65
UN ÉPILOGUE AUX AIRS DE PRÉLUDE	69

BIBLIOGRAPHIE	70
----------------------------	----



MEMORIAL OF THE
MURDER OF THE
JESUIT
FRANCIS BACON

THE
MURDER OF THE
JESUIT
FRANCIS BACON



THE
MURDER OF THE
JESUIT
FRANCIS BACON

LE FOYER DU MAY, 440 ANS D'HISTOIRE SOLIDAIRE AU COEUR DE LA CITE

Dans le petit monde des centres d'hébergement, le Foyer du May occupe une place à part, tant ses origines sont anciennes. Il a en effet traversé plus de quatre siècles, d'abord sous le titre de *Confrairie de la Miséricorde*, puis comme Bureau et enfin comme association du même nom. Le siège en est historiquement l'immeuble du 5 de la rue du May dont la destination a été tour à tour lieu de réunion, atelier et asile, puis foyer d'hébergement et enfin quartier général de l'équipe éducative et administrative.

Depuis 1570, l'engagement de ses membres n'a jamais cessé malgré les aléas de l'Histoire, et son activité a su s'adapter et s'élargir afin de toujours mieux répondre aux appels solidaires. Sa pérennité, preuve de sa nécessité, est peu connue du grand public. Cependant, rares sont les livres retraçant l'histoire de Toulouse ou celle des prisons en France, qui ne citent La Miséricorde en exemple d'une mobilisation sans faille des acteurs locaux, au service des publics les plus précaires.

La Miséricorde se doit d'être reconnue comme une véritable institution. En faire le récit, en l'honneur de son 440^e anniversaire, a conduit à fouiller les archives, à déchiffrer de vieux registres, à dépoussiérer des trésors de témoignages, quitte à s'écarter parfois de l'histoire objective pour ne garder que la vérité de ceux et celles qui ont fait vivre l'association. Plus qu'un travail exhaustif d'historien il s'est agi d'exhumer la parole de La Miséricorde, à travers ses délibérations, ses rapports moraux, ou encore les articles spécialisés et les coupures de presse d'époque qui la concernent. Ce fut aussi l'occasion de rencontrer l'équipe professionnelle d'aujourd'hui, qui perpétue, sans le savoir parfois et pourtant de main de maître, l'action de ceux et celles qui les ont précédés.

Aussi laissons-nous conter la petite histoire du Foyer du May, perdons-nous dans les méandres du passé, découvrons les grandes étapes de l'évolution l'action sociale, et offrons un éclairage nouveau sur l'engagement solidaire en pays toulousain.

XVI^e - XVIII^e SIÈCLE LA MISÉRICORDE : ENTRE PIÉTÉ ET CHARITÉ

Nous sommes au XVI^e siècle, en pleine guerre de religions. Le conflit qui oppose les catholiques et les protestants ravage le royaume de France ; le clivage entre les deux idéaux religieux aboutit à de terribles massacres dans chacun des camps. Le Languedoc est une région convoitée par les huguenots.

1570 : la fondation en action de grâce

Après avoir dévasté la région et pris les grandes cités alentour, l'amiral de Coligny et ses hommes du Parti des protestants, arrivent aux portes de Toulouse. Très vite, ils envahissent les faubourgs. De longs et durs combats font rage aux quatre coins des rues. Mais, face à la résistance et à la ténacité d'une ville alors très animée par la ferveur catholique, l'armée calviniste est contrainte de battre en retraite. Les Toulousains échappent ainsi à l'emprise protestante et aux ravages qu'aurait entraîné son occupation. Toulouse devient alors, pour plus de deux siècles, un bastion du catholicisme militant, caractérisé par une piété fervente et une dévotion ostentatoire des pratiques religieuses.

C'est en action de grâce pour cet événement qui a préservé la ville de nombreux massacres et pillages que, le 25 février 1570, divers notables de Toulouse, parlementaires, officiers royaux, chanoines capitouls et bourgeois, se rassemblent afin de fonder une œuvre de piété : « la *Confrairie* de la Miséricorde, pour la subvention tant spirituelle que corporelle des pauvres prisonniers ».



Les œuvres de Miséricorde corporelle
Tableau de David Teniers (Le Jeune), vers 1640, école flamande.

L'action sociale comme apostolat

Il est vrai qu'en ces lieux et ces temps, l'exaltation religieuse se manifeste traditionnellement par le regroupement de personnalités locales soutenant des actions charitables. Toulouse voit naître, à la fin du XVI^e siècle, un certain nombre de confréries en son sein, celles des pénitents (blanc, noir, gris et bleu) et, plus anciennement encore, celle de La Miséricorde. Ces organisations de dévotion accueillent tous les fidèles attirés par une même forme de piété ou de pratique, unis par les obligations communes que leur imposent les statuts de leur association. Deux buts principaux sont traditionnellement proposés par les confrères : le premier est religieux et implique une récitation régulière de prières spécifiques, le second est charitable et commande de porter secours aux nécessiteux. Les confréries présentent un moyen efficace, pour des laïcs, de vivre leur foi dans un cadre collectif et solidaire, renforçant leur ferveur religieuse en même temps que la cohésion sociale. L'action sociale est donc, dans ses premières expressions, étroitement liée à la volonté d'asseoir la contre-réforme catholique et d'aider à la réorganisation de l'Église.

Miséricorde !

La notion de *miséricorde*, dans la tradition biblique, est associée à celle de la sensibilité à la misère d'autrui ou encore à la pitié par laquelle on pardonne au coupable. La miséricorde de Dieu se manifeste chaque fois qu'il vient en aide à son peuple ou à un individu, avec une prédilection particulière pour les personnes vivant dans la plus grande indigence : le pauvre, la veuve, l'orphelin, les prisonniers, etc.



Registre le plus ancien des délibérations d'Assemblées Générales de La Miséricorde, 1675.

L'administration de la *Confrairie* et ses instances statutaires

L'administration de La Miséricorde est conforme à l'usage des confréries d'alors, assez proche de l'organisation associative d'aujourd'hui. Le président, à la tête du bureau, est traditionnellement un conseiller du parlement, ce qui explique que l'on prêche – sans pouvoir le vérifier – à Etienne Duranti, premier président au parlement de Toulouse, d'avoir assumé ce rôle jusqu'à son assassinat en 1589. Il est assisté d'un trésorier et d'un syndic. Ce dernier, figure de proue du bureau, veille à l'exécution des statuts.

Quant au trésorier, il est souvent un marchand ou un prêtre, auquel est octroyé le pouvoir de lever et d'exiger les rentes, revenus, legs, et autres *amendures* dues à la confrérie. Les ressources de La Miséricorde proviennent des amendes imposées par les cours de justice, des quêtes que les confrères font eux-mêmes en ville et à certaines fêtes, de fondations en faveur de l'œuvre, de rentes dont elle bénéficiait, soit sur le trésor royal, soit sur la ville, soit sur les fonds de certaines communautés ecclésiastiques (chapitre, couvent, etc.). La confrérie est donc pauvre et doit être gérée par la main de fer du trésorier.

Ces trois postes, président, syndic et trésorier, sont délicats et requièrent des personnes de probité, capables et solvables, c'est pourquoi ils sont principalement proposés aux notables de la ville. Aussi les grandes familles parlementaires toulousaines, les grands noms de l'Université ainsi que quelques grands marchands, apparaissent-ils souvent dans les registres de La Miséricorde.

Les liens que la *Confrairie* entretient avec la municipalité sont toujours étroits. La présence des capitouls parmi les membres du bureau est constante jusqu'au XVII^e siècle et le bureau fera de leur présence en son sein une règle en 1787.

Après le dimanche dit de Quasimodo (dimanche d'après Pâques), chaque année, sont élus huit surintendants par les anciens – dont seulement deux d'entre eux pourront être renouvelés –, ils sont en quelque sorte les administrateurs de l'association.

Dès la fondation, les membres de La Miséricorde se réunissent autour du Père Aymond, provincial d'Aquitaine de la Compagnie de Jésus, en l'église Saint-Sernin. Selon les statuts, les confrères s'y assemblent annuellement



Statuts fondateurs de la *Confrairie* de la Miséricorde de 1570. Publiés en 1895 par l'imprimerie Lagarde et Sebillé à Toulouse.

L'image « des pauvres » au XVII^e siècle

« Travailleurs faiblement qualifiés des couches inférieures de l'artisanat ou des petits métiers de rue, ne percevant qu'un salaire minime et occasionnel ; manœuvres ou domestiques sans emploi fixe ; veuves, femmes abandonnées, enfants ; vieillards ou infirmes incapables de subvenir à leurs besoins : les pauvres, sous l'Ancien Régime, forment en permanence une part considérable de la population toulousaine, sans doute proche des 20 %. A cette réalité structurelle s'ajoutent les effets de la conjoncture : lors des crises économiques et épidémiques, le nombre des misérables s'accroît de façon spectaculaire, en raison de la paupérisation des éléments les plus fragiles de la société, privés de ressources par la hausse des prix et le chômage. Mendicité, vagabondage, délinquance sont donc les traits omniprésents de la vie quotidienne, dont l'aggravation à partir du XVI^e siècle, fortement ressentie par les groupes dominants, a contribué à modifier la conception qu'ils se faisaient de la pauvreté et par conséquent à réorienter leur attitude à leur égard. Certes il convient, par héritage médiéval, d'« aimer les pauvres et la pauvreté », mais peu à peu, l'image familière et sacrée du pauvre incarnant le christ souffrant sur la terre s'efface devant la figure beaucoup plus inquiétante du mendiant insolent et du vagabond patibulaire ; la pauvreté est désormais perçue comme un danger social et moral, les pauvres font l'objet de crainte et de répulsion ».

Michel TAILLEFER, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000.

et sont tenus d'y recevoir le saint sacrement le second dimanche de Carême en mémoire de ce que les « hérétiques rebelles du Roy s'étant présentés ledict jour et approchés au plus près de ladite ville qu'ils n'auraient fait auparavant, furent contraincts de se retirer ». Afin de marquer l'attachement de la *Confrairie* à ce lieu de culte, on y trouvait, en entrant à gauche, près de la grande porte, un autel dressé à N.-D. de Miséricorde, où sont représentés Notre Dame et deux prisonniers enchaînés. Les confrères resteront en l'église Saint-Sernin jusqu'en 1735, date à laquelle un conflit aux motifs obscurs avec les chanoines de Saint-Sernin les poussera à émigrer vers l'église de Nazareth, quartier des Carmes.

Consoler et christianiser

L'acte fondateur assigne à la *Confrairie* la tâche précise de venir en aide à la détresse morale et matérielle des prisonniers qui se trouvent dans une situation d'extrême misère : « la plupart desquels estoient sans chemise et couchaient sur la terre ou sur la paille pourrie, n'ayant lict, cohette ou mathelas, et, d'ailleurs, privés tant de la pâture corporelle et spirituelle, ne ayant moyen d'aller par la ville pour mandier et ouyr la parole de Dieu ». La Miséricorde se donne donc le double objectif de soulager le corps des prisonniers en apportant à l'esprit « consolation » et « espérances », et réciproquement.

Concrètement, les membres de la Miséricorde pourvoient à la nourriture, vêtements, traitements et médicaments des prisonniers. Ils répartissent les deniers et aumônes de la confrérie, veillent à ce que les prisonniers ne dorment pas sur la terre et à ces fins, font fabriquer autant de matelas de laine qu'il leur est possible.

Une attention particulière est portée aux geôliers et concierges afin que ceux-ci n'usent d'aucune inhumanité, rude ou sévère traitement envers les prisonniers.

La sollicitude de l'œuvre l'amène à suivre le détenu lorsqu'il quitte la prison, l'accompagne dans son transfert aux galères, le rachète deniers comptant chaque fois que la condamnation encourue le permet, ou encore, après sa libération, s'occupe de placer en apprentissage les « pauvres garçons ».

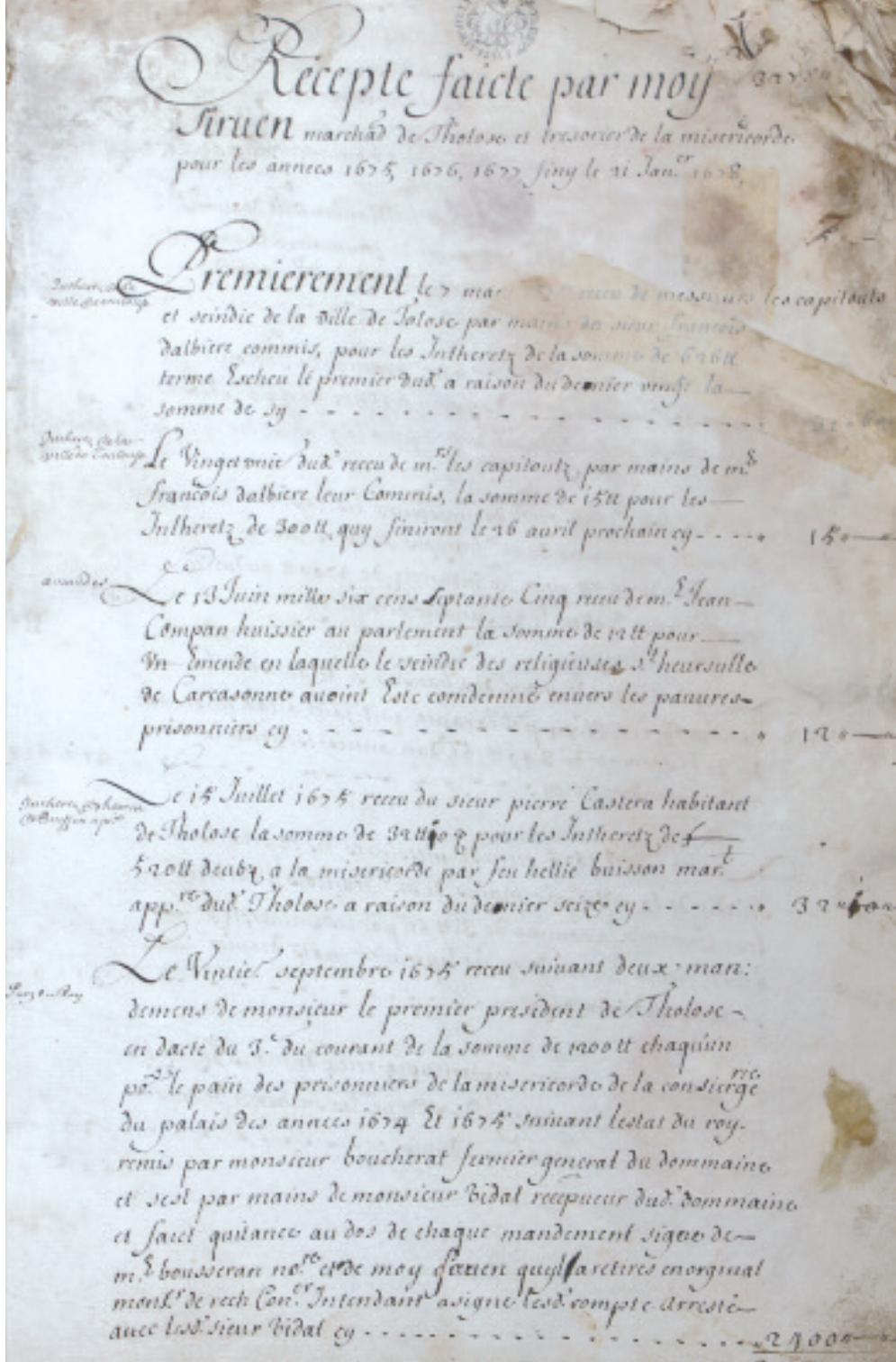
Par ailleurs, au souci de charité ou d'aumône s'ajoute la volonté d'instruire, et d'instruire religieusement, le pauvre, le malade ou le prisonnier. Pour accomplir cet engagement, les surintendants de La Miséricorde sont tenus, chaque semaine, de faire donner un prêche dans les prisons, le vendredi, par de fameux théologiens, ayant

La charité pour rendre grâce à Dieu

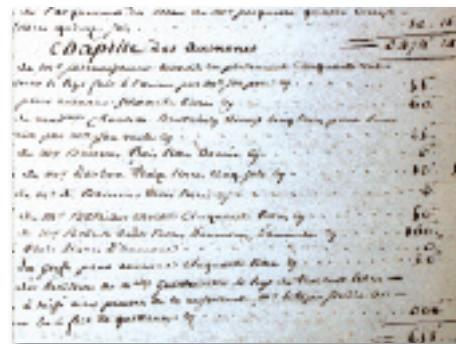
La création d'une confrérie, telle La Miséricorde, vient certes célébrer une victoire, mais également « rendre grâce à Dieu » qui a permis aux Toulousains de résister aux Huguenots. En effet, à cette époque, l'idée qui domine est que la sécurité, la destinée des individus réside exclusivement dans la confiance en Dieu. C'est à lui que l'on doit la vie, à lui, le Tout-Puissant, le maître souverain des histoires humaines. Aussi, pendant la plus grande partie de l'époque moderne, l'histoire de la sécurité et de l'assistance demeure, certes liée aux rudes conditions de vie, mais également à l'angoisse du salut éternel. En effet, les confréries favorisent la réforme catholique. Elles sont imposées par l'Église qui voit en elles un moyen de développer diverses formes de dévotion ; l'Église les considère comme des auxiliaires de son œuvre de christianisation. Mais d'autre part, ces associations entendent avoir une fonction sociale : aider les pauvres et malheureux. Elles sont donc un moyen privilégié pour permettre aux confrères de préparer leur salut éternel, en même temps que de rassembler un groupe social. La solidarité se conçoit pour la vie présente en même temps que l'au-delà. La charité, l'entraide trouvent alors une place de choix dans l'histoire des confréries, à côté des prescriptions religieuses. Tout à la fois pieuses et charitables, elles jouent un rôle déterminant dans la protection sociale ; l'assistance spirituelle et matérielle s'y confondent. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que les associations marqueront la volonté de se libérer de la piété. Travaillant en collaboration étroite avec les hôpitaux, le fonctionnement des confréries connaît alors des évolutions substantielles : le souci d'utilité sociale remplaçant la traditionnelle notion de charité.

D'après Jean-Pierre GUTTON, *Guide du chercheur en histoire de la protection sociale*, Paris, CHSS, 1994.

Registre des recettes faites par M. Sirven, marchand de Toulouse et trésorier de La Miséricorde, pour les années 1675 à 1678.



également pour charge d'exhorter, de confesser et de consoler les condamnés à mort. Les confrères s'accordent à réserver les curés les plus doctes de la ville aux prisonniers afin de pallier certaines dérives. En effet, il semble que quelques religieux aient profité de l'ultime confession des condamnés à mort pour les obliger à avouer des crimes qu'ils n'auraient pas commis et s'accuser à la place d'autres, ainsi protégés.



Extrait des comptes : chapitre des aumônes, 1684.

La reconnaissance du Pape

Dès 1580, le pape Grégoire XIII approuve les statuts de la confrérie de la Miséricorde qui se voit enrichie d'Indulgences. Cette récompense est appliquée par l'Église au nom de la satisfaction du Christ et des Saints. Par cette distinction, l'Église pourvoit au salut des bons et fidèles chrétiens que sont les confrères et agrée les missions de l'œuvre. Les Indulgences seront renouvelées en l'an 1808, par Mgr Primat, archevêque de Toulouse.

La maison du 5 rue du May

L'acquisition de la maison de la Miséricorde au 5 de la rue du May est d'autant plus difficile à dater que le cadastre est inexistant à la fin du XVI^e siècle. D'aucuns considèrent que la confrérie s'en est enrichie aux environs de 1670 mais qu'elle la louait depuis les débuts de son activité aux Filles de la Congrégation Saint-François de Sales ; d'autres sources laissent penser qu'elle ne devient propriété de La Miséricorde qu'en 1730 environ. En tout état de cause, depuis les tous premiers temps de son activité, l'immeuble de la rue du May est le siège de l'association. D'abord utilisée par l'œuvre comme lieu de réunions et de rencontres, elle devient au XIX^e siècle un asile puis un centre d'accueil, jusqu'aux années 1990. Aujourd'hui, elle a retrouvé sa destination originelle de siège social.

Une petite maison avec grange et jardin, rue de la Petite-Observance (Capitoulat de la Dalbade) a également été donnée en 1626 à La Miséricorde, ainsi que quelques arpents de près sur la rivière de l'Hers. La confrérie ne fait pas usage de ce patrimoine immobilier mais le loue et en récupère une rente pour son fonctionnement.

LES MISSIONS : LA PRISE EN CHARGE DES INDIGENTS

*« J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger,
j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire,
j'étais un étranger et vous m'avez accueilli,
nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez visité,
prisonnier vous êtes venu me voir. »*

Les œuvres de Miséricorde, Matthieu XXV, 34-36.

L'ASSISTANCE AUX PRISONNIERS

La confrérie de la Miséricorde adopte comme cause principale, le soutien aux prisonniers. C'est la première organisation toulousaine qui se donne un tel objectif. De l'avis des confrères, la prison est un lieu privilégié pour convertir un pécheur à l'occasion d'une sorte de retraite. Néanmoins, au-delà du salut spirituel des prisonniers qui préexiste à la création de l'œuvre, toute son activité est centrée sur l'amélioration des conditions matérielles de vie carcérale.



Gravure d'Abraham Bosse « Visiter les prisonniers », issue d'une série de gravures sur les 7 œuvres de Miséricorde.

La prison comme outil de gestion de la misère sociale

La pertinence de cet engagement répond aux circonstances et conditions de détention d'alors. En effet, l'incarcération n'est pas une peine, sauf pour quelques endettés ou faillis, mais correspond, pour la justice, à une véritable mesure préventive. Sont conduits en prison les classes vécues comme dangereuses, les vagabonds, les mendiants et autres pauvres, dans le but de protéger la société qui s'inquiète de plus en plus de la présence des « coquins » errants dans les faubourgs de la ville.

Les périodes de grandes disettes ne font que renforcer ce que l'on peut d'ores et déjà appeler un sentiment d'insécurité et, très vite, des petits propriétaires ruinés, des fermiers congédiés, des ouvriers agricoles sans travail viennent grossir les rangs des miséreux avec qui la justice toulousaine n'est pas tendre (des peines de galères sont prononcées pour les valides et l'emprisonnement pour les autres). L'enfermement assure alors un rôle de « prise en charge des indigents » en même temps qu'il est un moyen de rassurer la bonne société.

Par ailleurs, le XVI^e siècle est marqué par la volonté d'améliorer les procédures judiciaires et l'exercice de la justice, notamment par l'instauration d'un véritable code d'instruction criminelle. La justice doit intimider et se faire respecter. Aussi, les démonstrations d'enfermement et les conditions de détention n'en seront que plus dures.

L'assistance aux prisonniers

La notion d'« assistance aux prisonniers » est apparue avec le christianisme qui rappelle aux hommes que les captifs sont leurs frères, et non des esclaves par destination. Dès le XVI^e siècle, s'inscrivant dans l'élan missionnaire de l'Église, l'accent est mis sur la régénération du prisonnier, autrement dit sur le fait « d'améliorer moralement » les détenus, de les « faire renaître au bien ».

La même visée sous-tend l'assistance aux prisonniers libérés dont on commence à s'occuper également (auparavant ils ne quittaient la prison que pour les galères, l'exil ou l'échafaud).

Plus tard, au XIX^e siècle, la querelle entre les Anciens et les Modernes fera avancer la conception que l'on a de la détention : les premiers considèrent que la prison n'a d'autre but que de châtier les délinquants et de les mettre hors d'état de nuire pendant la durée de leur détention ; les autres estiment au contraire qu'il faut profiter de cette détention pour les éduquer, les moraliser, et surtout s'intéresser à eux à leur sortie de prison en les aidant à trouver un emploi, à se reclasser dans la société.

Prison : l'ordonnance de 1670

L'ordonnance criminelle de 1670 s'inscrit dans le cadre de la vaste entreprise de codification du droit entamée par Colbert et Louis XIV. Elle s'attache à améliorer l'ordinaire des prisons. Elle exige que tout siège soit pourvu de dispositions locales nécessaires à la bonne marche de la justice (un auditoire décent, une salle pour le greffe, et une prison gardée par un geôlier). Celle-ci doit être sûre et saine pour ne pas incommoder la santé des prisonniers. Elle impose également aux gardiens de savoir lire et écrire pour enregistrer, sans rature ni blanc les registres des écrous et d'élargissement, dans l'obligation, pour interdire toute concussion, d'afficher les tarifs des droits à percevoir pour gîte, aliments et geôlage. L'ordonnance parachève son œuvre en soumettant la prison au regard extérieur que les geôliers n'ont que trop tendance à refuser pour mieux tenir les prisonniers sous leur coupe. Elle prévoit des visites hebdomadaires de médecins et procureurs du roi pour vérifier l'état des prisons et recueillir les plaintes des détenus. Évidemment, l'application d'une telle ordonnance ne sera pas respectée partout à la lettre ; seuls les sièges d'importance peuvent obéir à ces injonctions.

D'après Nicole CASTAN, André ZYSBERG, Histoire des galères, bagnes et prisons en France de l'Ancien régime, Toulouse, Éditions Privat, 2002.

Une assistance matérielle

La stagnation économique et la paupérisation de la société ont pour effet immédiat l'engorgement des prisons, avec toutes les conséquences sanitaires qui en découlent. Les locaux des prisons toulousaines sont dans un état d'insalubrité avancée et l'eau impropre à la consommation. Le typhus et autres bactéries se développent dangereusement, notamment par la présence accrue de rats, mettant en péril la vie des prisonniers. Le règlement accorde aux prisonniers impécunieux un seul sac de paille, qui n'est changé que trois fois dans l'hiver. Le résultat est désastreux : la paille pourrissant, les prisonniers se trouvent tous être couverts de vermine. Les conditions d'enfermement sont exécrables. Les latrines sont insuffisantes, sinon inexistantes. Elles corrompent l'air. Les maladies font des ravages, surtout l'été, lorsque l'isolement des malades est rendu impossible par le défaut d'infirmierie.

La prison est un lieu de non droit dans lequel les prisonniers doivent payer leur nourriture au geôlier, sans quoi ils n'ont droit qu'au pain et à l'eau croupie. Dans un tel contexte, on comprend l'importance des aumônes sans lesquelles certains prisonniers ne pourraient subsister. L'action de La Miséricorde consiste donc à assurer un confort relatif, à veiller à ce que les valides les plus modestes puissent s'alimenter correctement (par un bouillon gras et des légumes apportés trois fois par semaine), portant une attention particulière aux malades qui peuvent ainsi bénéficier de viande bouillie, de riz, de lait et parfois même d'un peu de vin. Les membres de l'œuvre n'hésitent pas à blanchir les murs de l'infirmierie et des cachots à la chaux et à faire de fréquentes fumigations d'acide muriatique, afin de limiter la contagion de typhus. Ils sollicitent presque quotidiennement les services de médecins toulousains tant la nécessité en matière de soins chirurgicaux est grande. Des opérations sont réalisées au sein même des *carces* municipales, notamment par François Purpan, docteur devenu fameux à Toulouse.

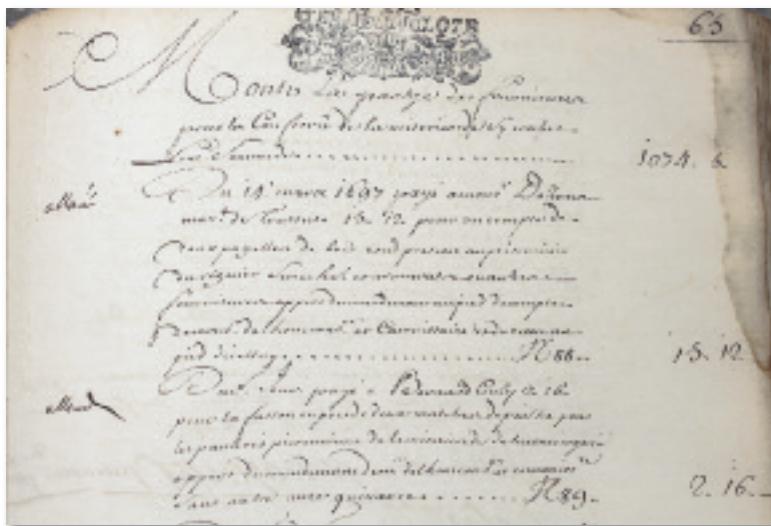
Un véritable groupe de pression

Parallèlement à l'aide matérielle qu'ils apportent, les confrères de La Miséricorde se donnent un rôle plus « politique ». Ils n'ont de cesse de dénoncer l'état malsain des prisons toulousaines qui jouissent d'une piètre réputation. Ils alertent sur les risques

liés à la promiscuité des publics de plus en plus diversifiés. Se côtoient sans discernement les petits délinquants primaires, les criminels endurcis, les débiteurs, les vagabonds, malades et bien portants, hommes et femmes, tous et toutes entassés à cinquante voire même soixante dix dans un seul cachot.

Les visiteurs de La Miséricorde mettent particulièrement l'accent sur les dangers liés au mélange des sexes au sein des geôles. Les femmes y sont quotidiennement spoliées, violentées et violées. Les revendications de la *Confrairie* trouvent d'ailleurs un point d'aboutissement en 1664, date à laquelle une décision de la Cour stipule qu'elle mettra fin au mélange des sexes existant dans la prison de la Conciergerie : « les geôliers bailleront, comme ils le doivent, des chambres pour les femmes et les détenus pour dettes ». Enfin, la pratique des sévices est établie par de nombreux témoins, notamment les médecins de la ville, qui viennent renforcer les témoignages des confrères. Les geôliers se conduisent en véritables tortionnaires, profitant de la déliquescence de la situation carcérale pour maltraiter physiquement les détenus qu'ils maintiennent sous leur joug. C'est ce rapport de concussion qui conditionne les relations entre geôliers et prisonniers que combat avec force La Miséricorde.

La situation matérielle ne cessera de se dégrader jusqu'à la fin du XVII^e siècle malgré les dénonciations des membres de La Miséricorde qui demandent toujours plus de lits et de locaux pour assurer une hygiène minimale et des conditions carcérales décentes. En dépit de leurs efforts, la mortalité carcérale reste très élevée. A partir de 1740, l'œuvre est dépassée, faute de moyens, par la surpopulation carcérale. Les visites se raréfient, les intendants n'arrivent plus à assister aux distributions de soupe le samedi. Leur mission est rendue d'autant plus difficile à maintenir qu'ils n'ont plus l'information précise des conditions de détentions. Néanmoins, grâce au dévouement sans borne de quelques-unes de ses figures de proue, La Miséricorde poursuivra son activité jusqu'à la Révolution.



Comptes des fournitures payées par La Miséricorde pour le bois et la paille des prisonniers, 1697.

La prison du capitole

Détruite en 1878-1879, la prison du Capitole a emporté avec elle le souvenir de bien des misères, de bien des crimes, de bien de cruautés. On accédait à la prison du Capitole par une porte à deux battants, située juste à droite de l'escalier des Illustres. On entrait alors dans une salle basse, grande, irrégulière, mal éclairée, ayant 5 mètres de haut, 10 mètres de large et 15 mètres de long. C'était l'ancienne geôle, pavée avec des petits cailloux pointus si célèbres à Toulouse ; un ruisseau parcourait par le milieu. A droite, un escalier conduisait aux étages supérieurs. Après la cage d'escalier, une porte verrouillée et cadénassée indiquait le cachot, bas, humide, nommé l'« infernet ». En face, à gauche, une salle dite prison des hommes, sans dallage ni carrelage, comprenant un lit de camp et un baquet pour les besoins communs. C'est là qu'on enfermait les vagabonds et les délinquants. Il n'y avait aucune séparation : les hommes, les femmes, les accusés, les condamnés, tous étaient confondus.

Les médecins et les prêtres sont très mal traités quand ils viennent visiter les détenus. Ils dénoncent le régime alimentaire des détenus, l'humidité, les exhalaisons fétides, l'état des salles où l'air ne circule que difficilement. La loi ne leur accordait pour toute nourriture, que de l'eau et du pain. Mais l'eau potable devait être achetée tant celle de la prison était impure. Les détenus pouvaient se procurer, chez le geôlier, un repas plus confortable, ce qui devait être pour lui source de gros bénéfices. Nous savons en effet que les geôliers n'étaient pas des hommes de grande probité et que, s'ils gardaient avec vigilance les prisonniers, ils savaient aussi les rançonner et les maltraiter. Il s'est trouvé des âmes assez basses et assez barbares pour augmenter la sévérité des lois et la cruauté des règlements, pour torturer encore davantage les prisonniers, n'accordant certaines douceurs qu'à ceux qui pouvaient payer. Nous trouvons la trace de ces horreurs tenues secrètes par la crainte des uns et l'intérêt des autres, dans le récit que nous en font les visiteurs.

Vers 1815, il sera également demandé par des œuvres telles que La Miséricorde que des réformes urgentes soient prises : les cachots doivent être assainis et moins encombrés, le mélange des sexes doit être interdit, les détenus doivent être divisés par catégories, et enfin, le travail doit être introduit dans les prisons, comme cause moralisatrice, pour combattre l'odieuse oisiveté, mère de tous les vices. Ces doléances furent entendues et elles servirent de point d'appui aux modifications profondes qui ont été introduites depuis dans le régime des prisons, à Toulouse, comme dans toute la France. L'état des prisons toulousaines et les mauvais traitements qu'on y infligeait furent révélés par quelques grandes histoires, notamment l'affaire Calas. C'est au Capitole que Jean Calas, fort de son innocence, subit les traitements les plus ignobles, avant d'être traîné sur la place Saint-Georges pour y être roué, étouffé et brûlé par la main du bourreau.

Source : Dr ARMIEUX, *La prison du Capitole, Mémoire de l'Académie des Sciences, Inscriptions des Belles Lettres de Toulouse, Tome 7, 1885, pp. 55-82*

« Au nom de Dieu et de la glorieuse vierge marie soit commencée la recette des revenus des pauvres prisonniers de la miséricorde faite par Noble Jacques Philippe Viala, ancien Capitoul Conseigneur de Cugnaux... Juillet 1747. »

Au nom de Dieu & de

La glorieuse vierge marie soit commencée la recette des revenus des pauvres Prisonniers de la miséricorde faite par Noble Jacques Philippe Viala ancien Capitoul Conseigneur de Cugnaux le 7^{me} Juillet 1747. que j'ay été nommé le tiers lequel pour commencer mesdits revenus j'ay remis la somme de 538^{rs} 158^s 8^d que Oblouois restes dans la suite de son compte flecteur par M. Bogat fecteur.

Le dit jour cy.....	2078 ^{rs} 158 ^s 8 ^d	358-158
Acte de M. Gantois Misericorde versant des lettres de l'homme de 30 ^{me} pour la somme de Capital des 600 ^{rs} a l'appt de ces pauvres le 27 ^{me} 1747	32	
Acte de M. Anguier Misericorde de l'appt de l'homme de 30 ^{me} pour des 600 ^{rs} versant des lettres de l'homme de 30 ^{me} le 27 ^{me} 1747	50	
Acte de M. Bogat fecteur de 30 ^{me} pour la somme de 300 ^{rs} le 27 ^{me} 1747	50	

Seconde Recette de la ville faite par Monsieur Viala ancien Capitoul, et Tresorier de la Misericorde

Scavoio

6 ^{me} de 22 ^{me} 1747. Rem pour la suite libree le 27 ^{me} 1747	12	10	8
6 ^{me} de 27 ^{me} 1747. Rem pour la suite libree le 27 ^{me} 1747	50		
7 ^{me} de 27 ^{me} 1747. Rem pour la suite libree le 27 ^{me} 1747	6		
8 ^{me} de 27 ^{me} 1747. Rem pour la suite libree le 27 ^{me} 1747	20		
11 ^{me} de 27 ^{me} 1747. Rem pour la suite libree le 27 ^{me} 1747	20		
12 ^{me} de 27 ^{me} 1747. Rem pour la suite libree le 27 ^{me} 1747	22		
16 ^{me} de 27 ^{me} 1747. Rem pour la suite libree le 27 ^{me} 1747	36		
18 ^{me} de 27 ^{me} 1747. Rem pour la suite libree le 27 ^{me} 1747	22		

Acte de M. Bogat fecteur de 30 ^{me} pour la somme de 300 ^{rs} le 27 ^{me} 1747	50	
Acte de M. Bogat fecteur de 30 ^{me} pour la somme de 300 ^{rs} le 27 ^{me} 1747	50	
Acte de M. Bogat fecteur de 30 ^{me} pour la somme de 300 ^{rs} le 27 ^{me} 1747	87	17
Acte de M. Bogat fecteur de 30 ^{me} pour la somme de 300 ^{rs} le 27 ^{me} 1747	20	

LE SECOURS DES PAUVRES FILLES ET PAUVRES GARÇONS

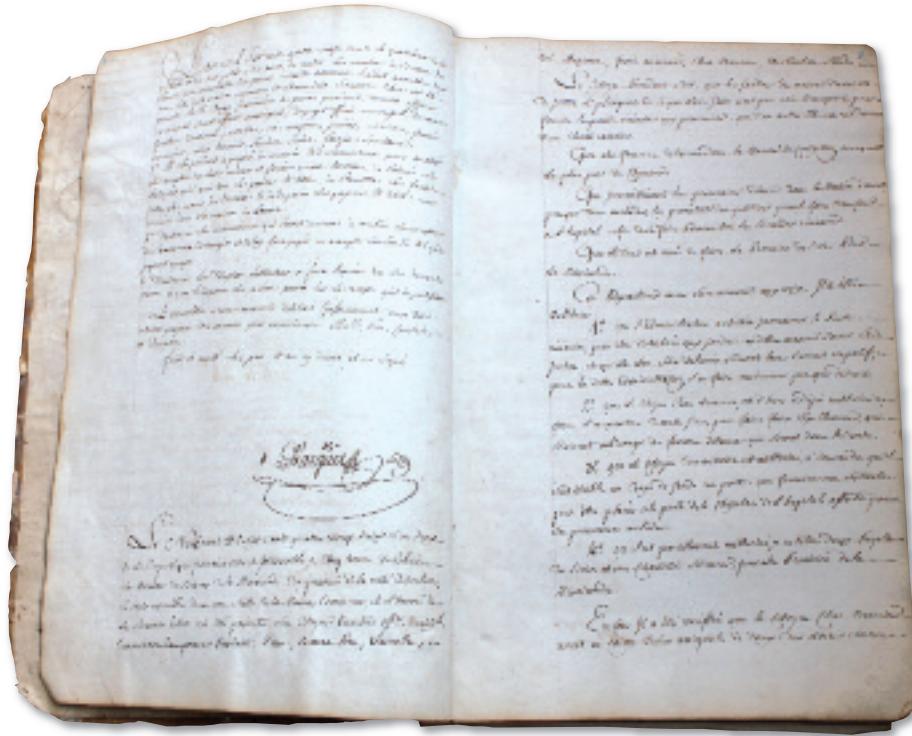
Le « secours des pauvres filles et pauvres garçons » tient une place non négligeable parmi les activités charitables de La Miséricorde dès le XVII^e siècle. Historiquement, les idées de bienfaisance pratique et d'assistance populaire comprennent également le mariage des filles pauvres et c'est donc dans ce sillon que la *Confrairie* se donne également pour œuvre d'assurer la dotation des « pauvres filles à marier ».

Cette mission qui apparaît aujourd'hui assez cocasse, est le reflet d'une vieille coutume particulièrement ancrée dans le pays lauragais. Dès l'an 1000, il était obligation, afin qu'un testament soit valable, de léguer à l'église une partie de ses biens. Ces dispositions (les *legs pieux*) connurent leur apogée aux XIV^e et au XV^e siècle. Quiconque ne laissait rien à l'Église par son testament était privé de sépulture. L'esprit laïque gagnant du terrain au XVI^e siècle, les legs pieux se sont vus peu à peu substitués par des legs charitables auprès d'œuvres de bienfaisance. On lègue alors plus facilement aux pauvres avancés en âge, aux infirmes, aux jeunes gens de grande espérance à éduquer, aux jeunes filles à marier, en un mot, à tous ceux et celles jugés dignes d'être secourus. C'est ainsi que l'on commença à s'intéresser aux mendiants, à ceux qui n'ont pas de lignage et aux filles pauvres que l'on considère comme « pauvres filles ». Dans la région de Toulouse, nombreux testaments mentionnent des legs de somme d'argent pour marier des jeunes filles pauvres que connaissait le défunt.

C'est donc afin d'honorer cet héritage traditionnel, qu'en 1744, une fondation qui avait pour but de secourir « les pauvres filles et pauvres garçons » fut établie par la *Confrairie* de la Miséricorde. Certaines conditions étaient requises : les postulants devaient se présenter au Trésorier et au Syndic avec un certificat de baptême et de pauvreté signé par le curé de la paroisse. Bien que la somme versée aux garçons et aux filles n'était pas très importante, les bénéficiaires furent nombreux.

L'IMPACT DE LA RÉVOLUTION : VERS LA DÉCHRISTIANISATION

La période révolutionnaire porte des projets politiques ambitieux qui mettent au cœur de l'organisation sociale le devoir d'État : c'est à la société toute entière qu'il revient de réduire l'indigence. L'État se doit de procurer un emploi à tout citoyen ou de donner les moyens de subsister à ceux qui ne sont pas en mesure de travailler.



1789 : démantèlement de la *Confrairie*

Les événements qui accompagnent la Révolution française à Toulouse désorganisent la *Confrairie*, comme toutes les autres associations d'inspiration religieuse. La suppression des dîmes en 1789, la vente des biens du clergé, la dispersion des communautés religieuses perturbent complètement les activités de charité. Les révolutionnaires portent un regard nouveau sur les problèmes de paupérisation et développent l'idée selon laquelle l'assistance sociale doit être considérée comme une « créance sur la société » ; les secours publics deviennent « une dette nationale ».

Cela étant, le programme révolutionnaire reste au stade d'ambition et il n'est fait aucune allusion au droit au secours dans la déclaration des droits et devoirs du citoyen de l'an III, rédigé par les thermidoriens. Le directoire ne prend finalement pas en charge une « bienfaisance nationale » qu'il n'aurait pas les moyens de financer et aucun relais n'est véritablement mis en œuvre pour pallier le démantèlement des œuvres privées.

De la charité à la bienfaisance

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'idée que l'on a de l'assistance à autrui va évoluer, notamment suite à la laïcisation et la déchristianisation de la fin de l'Ancien Régime. Certaines confréries s'essouffent, l'attitude traditionnelle de prière commence à être abandonnée par les milieux populaires, l'environnement matériel devient plus sûr, les villes sont plus éclairées et la police y est renforcée, le recours à la justice est en croissance continue. Bref, le sentiment d'insécurité diminue. C'est dans ce contexte que se développe une vraie conception de la protection sociale qui ne relève plus exclusivement de la charité, privée ou collective par l'intermédiaire des confréries, des bureaux de charité ou des hôpitaux. Jusqu'alors, il s'agissait d'aider les pauvres, de les recueillir, voire de les cacher et de les enfermer.

Dès la fin du XVI^e siècle, les mercantilistes proposeront le travail comme antidote de la misère. Il est vrai qu'ils sont davantage guidés par le souci du développement économique et non pas celui de la protection sociale. Au XVIII^e siècle au contraire, parce qu'une réflexion intense sur la misère est menée, parce que les tendances humanitaires se développent à la fin du règne de Louis XIV, on devient plus « sensible » : les philosophes donnent leur avis sur la question sociale, le sujet est à la mode, des idées neuves sont présentées. La plus importante de toute : le paupérisme. La misère et la mendicité ont une explication : c'est la société et l'économie qui en sont responsables, comme le prouvent les premiers statisticiens grâce à des comptages, des enquêtes (ex : Vauban, Boisguilbert). Très concrètement, plusieurs aspects de l'organisation sociale sont mis en cause pour dénoncer misère et paupérisme, tels que les iniquités de la fiscalité, le prix du grain, etc. De l'ensemble de ces réflexions sur les liens entre organisation économique et sociale et niveau de la prospérité, on passe vite à la conclusion que l'emploi est essentiel et que la société doit d'abord fournir du travail. Selon la formule de Montesquieu dans l'Esprit des lois (1748) : « un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas », le travail est considéré comme le « seul patrimoine du peuple » (Clicquot-Blervache, 1789).

L'idée que seule une nouvelle organisation économique et sociale permettra de sortir de la misère n'empêche pas de considérer que, dans l'immédiat, l'assistance est nécessaire et qu'il faut la réformer. On critique beaucoup la charité ecclésiastique, on s'en prend aux fondations, on suspecte l'église de détournement des fonds. Aussi émerge ce qui sera une ligne de force à l'avènement de l'État providence : les pouvoirs publics doivent être responsables de l'assistance, l'assistance est un devoir d'État et ce dernier doit procurer du travail à tous. Selon l'Encyclopédie : « Tout homme qui n'a rien au monde, à qui on défend de mendier a droit de demander de vivre en travaillant ». La notion de charité – animée par la pitié et le désir d'être un bon économe avec les biens confiés par dieu – est alors remplacée par celle de bienfaisance selon laquelle on doit secourir en donnant du travail.

D'après GUTTON Jean-Pierre, *Guide du chercheur en histoire de la protection sociale*, Paris, CHSS, 1994.

Exercice des 7 derniers mois de l'année 1807

Balence

Pour le montant de la recette de six mois de six mois
 Moy d'achat par six mille neuf cent dix huit francs cinquante dix sept francs 29
 Pour le montant de la dépense pendant le sixième de six
 mille six cent quatre vingt dix francs cinquante six francs 2696 56
 argent de six mois pour le sixième de six mois de six mois
 mille six cent quatre vingt dix francs cinquante six francs 222 31

et est arrivé au sixième de six mille neuf cent dix huit francs cinquante dix sept francs
 mille six cent quatre vingt dix francs cinquante six francs 1807
 quelque chose

Exercice des sept derniers
 Mois de l'année 1807.

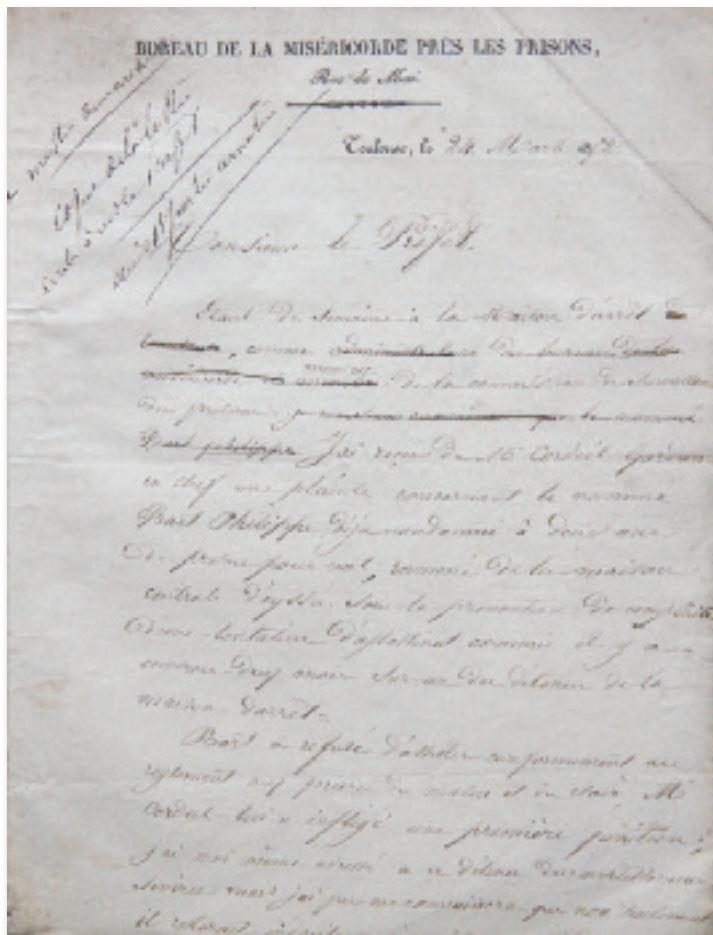
Mois	Recevoir	Recevoir	Recevoir	Recevoir	Recevoir	Dépense du Mois	Recevoir des Années
Juin	110	36	25	120	3599	712-87	50.-
Juillet	120	36	33	131	3046	1057-84	111-45
août	121	36	49	118	3790	1208.-	86.-
Septembre	118	45	36	127	3820	1265-15	65.-
octobre	127	38	62	105	3404	946-68	291-65
novembre	103	31	20	116	3247	749-96	199-25
décembre	114	35	28	119	3782	768-82	57-70
	1101		1101		25685	6809-25	880-05

Face aux nécessités sociales et malgré son démantèlement en tant qu'association religieuse, certains membres de La Miséricorde poursuivent avec ténacité, mais en toute discrétion, leur action d'intérêt public. Mus par un dévouement sans borne et sans crainte des risques qu'ils encourent, des confrères continuent de secourir les prisonniers, oubliant les habituelles mondanités et manifestations ostentatoires liées à leur rang de notable. Aussi, l'ancienne institution put-elle être rétablie lorsque le climat social et politique le permit.

1807 : renaissance sous le nom de « Bureau de la Miséricorde »

Grâce aux idéaux révolutionnaires, la conception de l'assistance comme devoir d'État gagne du terrain à la fin du XVIII^e siècle. En 1796, les premiers établissements publics de secours sont créés sous le nom de « Bureau de bienfaisance ». Ce sont des services communaux, placés sous l'autorité préfectorale, mais qui restent en pratique animés par des congrégations religieuses ou les acteurs de la charité privée.

C'est dans ce contexte que La Miséricorde renaît officiellement par arrêté préfectoral, le 23 avril 1807, à la demande du Maire de Toulouse, Bellegarde, et du préfet de la Haute-Garonne, Desmousseaux. En le même lieu, au 5 de la rue du May, l'antique association est alors remplacée par un « Bureau de Bienfaisance » plus connu sous le nom de « Bureau de la Miséricorde », ayant également pour objet unique « le soulagement des infortunés détenus dans les prisons de la ville de Toulouse ».



Lettre du Président de La Miséricorde à Monsieur le Préfet, le 24 mars 1852, l'avertissant de l'indocilité d'un détenu ayant refusé de se joindre à la prière...

La « réforme morale » des prisonniers

Parallèlement à la dénonciation des conditions déplorables de détention, la France politique, cultivée et charitable du XIX^e siècle fait le constat que la prison léguée par l'Empire ne corrige pas. Le débat se passionne alors pour la question de l'« humanisation » des prisons, avançant que l'effet de la peine doit être certes de punir le coupable, mais aussi de le rendre meilleur. Il est donc proposé aux détenus, par une circulaire de 1816, de travailler au sein de la prison afin de leur laisser « l'espérance de revivre dans l'honneur » car « le travail est, de tous, le moyen le plus propre à corriger les hommes dépravés, à donner une autre dimension à leurs idées, à leur faire perdre leurs habitudes vicieuses ». Les détenus qui travaillent auraient donc un sort meilleur que ceux qui veulent rester oisifs.

Dans la réalité quotidienne, ces tentations philanthropiques n'ont que très peu d'écho. Le régime disciplinaire des prisons se durcit nettement pendant la Monarchie de Juillet, alors que les projets de loi se succèdent sans jamais être adoptés. Les prisonniers ne peuvent donc compter que sur les bonnes volontés de la société civile, telles celles mobilisées au sein de La Miséricorde.

Par ces nouveaux statuts, le nouveau Bureau s'octroie les moyens de poursuivre son action. Au fond, les modifications sont minimes. Le bureau est élargi à 12 membres, présidé par le Maire de Toulouse, président-né de tous les établissements de bienfaisance de la ville. Parmi ces membres, on favorise la présence d'un médecin ou chirurgien. Il y a 6 membres adjoints à ce bureau parmi lesquels pourront être admises des femmes « distinguées par leurs vertus et leur charité pour les pauvres ».

Les missions des membres du Bureau restent inchangées : ils répartissent les dons (aumônes, quêtes ou dons gratuits) faits en faveur des prisonniers, qu'ils visitent tous les deux jours, sans avoir à s'occuper de la police ni de la discipline des prisons. En revanche, ils s'engagent à surveiller la conduite des prisonniers quant aux mœurs, veillent à l'assistance aux offices, organisent pour eux un enseignement religieux et un enseignement élémentaire. Ils ne négligent rien pour procurer aux prisonniers les secours que la religion offre toujours aux malheureux, même s'ils sont coupables. Ils prennent en note détaillée tout ce qu'ils auront observé et particulièrement les demandes en termes d'habits, linge et souliers.

C'est surtout à l'égard des condamnés à mort que l'attention est redoublée, afin de leur procurer la consolation qu'ils sont en droit d'attendre en ces derniers moments, particulièrement le secours pieux.

Pour les condamnés aux fers qui doivent partir avec la chaîne, une messe est dite le jour du départ, et on leur fournit un petit repas, l'argent et les vêtements qui pourraient leur manquer en cours de route. Enfin, ils sont accompagnés jusqu'au lieu de l'embarquement, par les administrateurs qui font la quête pour eux, et ne les quittent qu'après les avoir recommandés au conducteur en chef.

Afin de recueillir suffisamment de dons pour assurer leurs missions, des quêtes sont effectuées à la sortie des églises ou dans les maisons. Les Toulousains font également dons d'objets en nature tels que légumes, bois, charbon, étoffe, bas, souliers qui sont redistribués par les confrères.

L'entrée des Dames à La Miséricorde

Au XVIII^e siècle, La Miséricorde introduit en son sein des Dames surintendantes, les *mandeuses*, littéralement *messagères*, « celles qui annoncent que le pain est cuit ».

		2. 10.	
<i>idem 1 duo 200 idem n° 378</i>			
Graisse pour la Soupe			
<i>veuve</i>	<i>Payé Pour</i>	<i>80^{rs} Graisse Suis le Bon n° 358</i>	<i>48</i>
<i>Bon</i>	<i>idem Pour</i>	<i>45^{rs} idem idem n° 370</i>	<i>31-50</i>
<i>jeune</i>	<i>idem Pour</i>	<i>50^{rs} idem idem n° 378</i>	<i>37-50</i>
Sel			
<i>veuve</i>	<i>Payé Pour</i>	<i>2 piquettes dit Suis le Bon n° 358</i>	<i>4</i>
<i>Bon</i>	<i>idem Pour</i>	<i>une idem idem n° 370</i>	<i>1-80</i>
<i>jeune</i>	<i>idem Pour</i>	<i>une idem idem n° 378</i>	<i>3</i>
Cuisson et Chauffage			
<i>veuve</i>	<i>Payé a l'itade</i>	<i>1^{rs} 5 pagettes Bois a Bruler Suis le Bon n° 359. 363.</i>	<i>70</i>
	<i>idem Pour</i>	<i>2 charges Sarcous idem n° 358</i>	<i>4-50</i>
<i>Bon</i>	<i>idem Pour</i>	<i>3 pagettes Bois a Bruler idem n° 363</i>	<i>45</i>
	<i>idem Pour</i>	<i>2 charges Sarcous, et une Sèche charbon idem n° 370</i>	<i>7-50</i>
	<i>idem Pour</i>	<i>1^{rs} 5 pagettes Bois a Bruler idem n° 363</i>	<i>48</i>

Extrait des comptes du second trimestre de l'an 7

La présence de femmes dans de telles instances est alors rare. Leur rôle est clairement défini : apporter des vivres aux prisonniers. Chaque mandeuse se rend, le matin, à la prison à laquelle elle est rattachée. On lui remet un billet qui contient le nombre de prisonniers ; elle le communique au surintendant qui doit visiter la prison pour qu'il puisse calculer le nombre de dîner qu'il faut servir.

Ces Dames mandeuses sont, à l'image des confrères, issues des grandes familles parlementaires de la ville, souvent les épouses ou mères des notables engagés eux-mêmes dans les actions solidaires. Leur nombre n'a cessé d'augmenter : de quatre en 1631 jusqu'à douze quelques années plus tard. Elles semblent avoir gagné un traitement proche de celui réservé aux hommes. Comme les surintendants, elles sont élues et leur nom est également mentionné lors des cérémonies officielles. Néanmoins, il semble qu'elles aient leur propre trésorière ainsi que des ressources qui leur sont spécifiques, ce qui leur assure un fonctionnement quelque peu différencié au sein du Bureau.

IN CARCERE ERAM ET VENISTIS AD ME

Une médaille signée par J. Canot et exécutée par les ateliers de la monnaie en 1878 est répertoriée par le Comptoir Général Financier. Il s'agit d'un coin en argent de 22 grammes. Elle représente un ange bénissant un prisonnier dans sa cellule dans un cercle autour duquel est gravée l'inscription latine « in carcere eram et venistis ad me », soit « j'étais en prison et vous êtes venus à moi ». Au verso est mentionné « Bureau de la miséricorde – Commission des prisons – 1570 ».



Ce jeton servait de dédommagement aux membres du Bureau de la Miséricorde. Certains étaient de bronze, d'autres d'argent. Ils étaient distribués aux surintendants, à chaque visite en prison ou pour leur présence en réunion. Le remboursement de ce jeton par La Miséricorde correspondait à une indemnité destinée à rembourser les frais de transport des surintendants. Ce n'est qu'en 1946 que les membres du Bureau de la Miséricorde abandonnèrent l'usage de ces jetons. Ils seront ensuite offerts avec solennité à quelques membres ayant marqué l'histoire de l'association.

Les mandeuses sont remplacées, au XVIII^e siècle, par un personnage clé : La Dame de la Miséricorde. Le titre vaut pour fonction. Sa tâche est lourde et essentielle : elle visite les prisonniers et, à ce titre, jouit d'un droit d'entrée quasiment libre dans toutes les prisons de la ville. Elle prépare la soupe des détenus, entretient et blanchit leur linge, nettoie les locaux. Elle déniche des vêtements auprès d'éventuels bienfaiteurs, trouve de la paille pour les couches et donne soin aux malades. Fait remarquable à cette époque pour une femme, la Dame de la Miséricorde reçoit salaire et bénéficie d'une assistante ou de servantes.

1830 : nomination comme Commission de surveillance des prisons

Partout en France sont constituées des Commissions publiques de surveillance des prisons, composées de fonctionnaires ad hoc. Pour l'unique fois dans le pays, et à titre tout à fait exceptionnel, ces prérogatives sont déléguées à Toulouse à une association, le Bureau de la Miséricorde. Dans ses structures nouvelles, le Bureau se consacre si bien aux prisonniers et à la visite des geôles, que le gouvernement lui confie la mission de surveiller le fonctionnement des prisons de Toulouse, en même temps qu'il continue son œuvre de charité auprès des prisonniers. Le titre de « Commission spéciale de surveillance des prisons » est ajouté à celui de La Miséricorde par ordonnance le 7 avril 1830. Le zèle avec lequel les membres du Bureau remplissent les fonctions qui leur sont confiées est ainsi très officiellement reconnu.

Commissaire Sec^{re} 2^e office

Les Commissions officielles de surveillance des prisons

Les Commissions de surveillance ont été créées par ordonnances royales du 9 avril 1819 et du 25 juin 1823. A cette époque, les prisons étaient départementales et placées sous l'autorité des préfets.

La Commission est présidée par les préfets dans les chefs-lieux du département et par les sous-préfets dans les chefs-lieux d'arrondissements. Elle comprend des magistrats, des élus, des fonctionnaires, des personnalités et des membres associatifs. Il doit exister une commission de surveillance auprès de chaque établissement pénitentiaire.

La Commission est chargée de la surveillance intérieure de l'établissement pénitentiaire en ce qui concerne la salubrité, la sécurité, le régime alimentaire et l'organisation des soins, le travail, la discipline et l'observation des règlements, ainsi que l'enseignement et la réinsertion sociale des détenus.

Le texte précise également qu'il appartient à la Commission de surveillance de communiquer au ministre de la justice les observations, critiques ou suggestions qu'elle croit devoir formuler. Un ou plusieurs de ses membres peuvent être délégués pour visiter plus fréquemment l'établissement pénitentiaire. Elle entend le chef d'établissement, qui présente un rapport sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, et peut procéder à l'audition de toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles à l'exercice de sa mission. Le président de la Commission reçoit les requêtes des détenus portant sur toute matière relevant de la compétence de la Commission.

Délibération du Bureau de la Miséricorde, 28 frimaire, an deux de la République française une et indivisible.

Le vingt huit frimaire l'an deux de la République française une et indivisible.

Les Membres de l'administration de la Miséricorde de la

Miséricorde réunis.
Ont par la présente délibération donné pouvoir au citoyen Charles habitant de Rouen, Secrétaire de la Miséricorde de faire passer toutes les dépenses en forme de notes établies en faveur de la Miséricorde de Rouen de fournir procurations pour et au nom du dit Bureau au favour de qui il appartiendra jugera à propos à Paris, lequel procureur fondé sera chargé de solliciter et poursuivre la liquidation de toutes les dettes créées et de son inscription au grand livre, de donner provisoire au dit procureur fondé de retirer les intérêts échus et à échoir, ainsi que de solliciter de titre nouveau, et faire généralement tout ce qui sera nécessaire pour la conservation des dettes créées.

Delibéré a la Maison Commune. Le sieur Municipal président, Charles Combes, Secrétaire, Langolle père, major, Duval, Ferrat, Boudier, présents.

Quaihan
Dumaget
Combes

Commissaire Sec^{re} 2^e office

FIN DU XIX^e SIÈCLE : LE RELÈVEMENT PAR LE TRAVAIL

La France du XIX^e siècle est marquée par une forte instabilité politique et une industrialisation arrogante qui prolétarise le monde ouvrier. Ces conditions socio-économiques font émerger la question sociale qui se structure autour d'une alternative : le renforcement de la logique libérale ou la reconnaissance d'un rôle élargi de l'État social. Prenant appui sur l'une et l'autre de ces conceptions politiques, les sociétés de patronage portent secours aux miséreux.

LE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

À l'aube du XX^e siècle, le contexte social et économique de la France questionnent. Le chômage augmente ; les conditions de vie se dégradent. Les vagabonds et mendiants, toujours sous le joug de lois répressives, sont plutôt victimes de leur situation ou d'un état social plus que véritablement coupables. Des débats ardents animent les membres de La Miséricorde qui ne peuvent ignorer ce nouvel ordre social.



Photo des patronés dans la cour de la maison du May, environ 1905.

Émergence d'un discours nouveau : combattre la récidive et favoriser le bien social

Partant du constat de l'augmentation alarmante de la « petite criminalité », et par conséquent des condamnations à des courtes peines, ils en viennent à s'intéresser au sort de ces condamnés de court séjour qui constituent selon eux « un nouveau danger très réel pour les propriétés et les personnes car, à leur libération, ils ne tardent pas à encourir de nouvelles condamnations, dont la courte durée permet à quelques-uns de récidiver jusqu'à dix fois dans la même année ».

Dans un appel au public toulousain rédigé en 1894, le trésorier du Bureau de la Miséricorde explique que, si les causes de récidive sont nombreuses, la principale tient à l'indifférence voire l'hostilité et la défiance du public à l'égard du libéré. Le remède consiste donc à modifier les sentiments du public, à apporter une amélioration dans la situation du condamné qui sort de prison lorsqu'il s'en montre digne. Il dénonce le fait que, quelle que soit la peine encourue, le condamné est voué à une peine éternelle, celle d'être à vie un *repris de justice*. Il se verra alors repoussé de tous, sans travail, sans abri, sans protection, ce qui l'entraînera certainement à la récidive, faisant de la prison son seul refuge.

Inspirée par les expériences des voisins européens, l'Angleterre, la Suisse, la Belgique et la Suède, La Miséricorde tente de convaincre de l'intérêt de la société de prendre en charge ses libérés : « Ces hommes, ces libérés que vous ne voulez pas apaiser, moraliser, transformer en citoyens utiles, ces travailleurs, vous en faites des bêtes fauves lâchées sur la société ». Une conclusion s'impose, il faut protéger

Patronage

Patronage n. masc. Fin XIII^e ;
de patron -> père

1. Appui moral donné à un personnage puissant ou un organisme. => Protection.

2. Œuvre, société de bienfaisance, créée pour veiller à la santé morale d'enfants, d'adolescents, en leur proposant des distractions, des activités les jours de congés => foyer.

A propos du patronage des libérés

Rapport de H. Isnard, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Bourges, Président de la Société de patronage du Cher, 1896.

Deux problèmes qui ont entre eux une étroite connexité, préoccupent grandement toutes les sociétés de patronage : le *relèvement moral* des libérés, qui seul peut permettre leur reclassement dans la société et, surtout, la question trop souvent insoluble du travail.

Sans travail à la sortie de prison, comment espérer que le libéré pourra se maintenir et persévérer dans les meilleures résolutions ? Jeté sur le pavé avec un mince pécule, que les tentations inhérentes à la liberté reconquise viendront prématurément épuiser, il n'y a pas de bonnes intentions qui puissent tenir, si le libéré ne trouve pas à subvenir moralement à ses besoins.

Or, comme nous le savons tous, la difficulté de trouver du travail équivaut à peu près à une impossibilité pour celui qui sort de prison dans un pays inconnu, où il n'a nulle référence, et ne rencontre aucune sympathie. Sauf dans certaines localités industrielles et sur de rares chantiers, il est très difficile de faire accepter nos libérés ; l'hiver, où les besoins sont plus grands, il n'y a souvent de travail que pour les ouvriers du pays, ceux qui sont connus. Et si quelques patrons consentent à leur ouvrir leurs ateliers, ce sont les autres ouvriers qui, ayant trouvé moyen de savoir d'où venait leur nouveau camarade, refusent de travailler avec lui et le font remercier. Inutile d'insister davantage pour démontrer l'utilité qu'il y aurait à offrir aux libérés, à leur sortie de prison, un asile ou une maison de travail qui pût assurer leur existence et servir de transition entre la prison et le reclassement dans la vie sociale, but principal de nos efforts. Ces lieux constituent une sorte de sanatorium moral, où les pauvres gens, plus malheureux que coupables, réapprennent ou même apprennent ce qu'est le travail et peuvent, par là, espérer atteindre la *régénération sociale*.

les condamnés à leur sortie de prison, les aider à trouver un emploi, les réconcilier avec leurs familles, et effacer la trace de cette condamnation qui rend si difficile leur rentrée dans la vie sociale.

1894 : création de la Société de patronage des libérés de Toulouse

Afin d'aller au-delà de la sollicitude et de la simple charité, le Bureau de la Miséricorde se donne les moyens de proposer du travail à ses secourus et fait preuve d'une véritable innovation en fondant en son sein la Société de patronage et d'assistance aux libérés, en 1894.

Juridiquement et financièrement distincte du Bureau de la Miséricorde, la Société de patronage des libérés est créée par Georges Vidal, confrère trésorier, savant criminaliste et professeur à la faculté de Droit de Toulouse. Dans son cours de droit pénal et d'instruction criminelle, il enseigne les rudiments de la science pénitentiaire et, voulant joindre la pratique à la théorie, crée le Patronage des libérés qu'il dirige, toujours au 5 de la rue du May. Les membres de la Société sont rejoints dans cette entreprise par toute personne disposée à se dévouer et susceptible de fournir un emploi aux secourus. Là encore, l'œuvre fait figure de pionnière puisque ce n'est qu'en 1907, treize ans plus tard, qu'une circulaire de Georges Clémenceau autorisera les Commissions de surveillance à se constituer en société de patronage pour aider les libérés.

La régénération sociale

Les statuts de la Société de patronage réaffirment l'objet traditionnel du Bureau de la Miséricorde en même temps qu'ils indiquent la nouvelle méthode utilisée : venir en aide aux libérés des deux sexes et de tout âge, sans distinction de culte et de nationalité, désirant honnêtement travailler pour faciliter leur intégration dans la société. L'œuvre s'engage à placer les libérés chez un patron, pouvant ainsi apprendre un métier et trouver ou retrouver une place dans le monde, autrement dit « se régénérer » socialement. L'assistance par le travail est alors considérée comme le seul remède contre le défaut de volonté qui amène parfois à la délinquance. Le travail, par les exigences qu'il a sur la volonté, l'exerce. Le libéré au travail retrouve sa dignité d'homme libre et responsable.

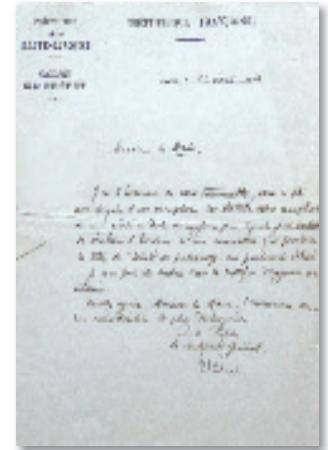
La Société défend l'idée selon laquelle le patronage ne doit pas se limiter à une distribution de don, mais consiste avant tout à procurer à celui qui a été frappé par la loi pénale, la possibilité de revenir, s'il en a la ferme volonté, à une existence régulière. C'est l'accomplissement d'un devoir de justice envers le condamné en même temps qu'une œuvre de préservation sociale. La Société pose alors en principe qu'elle ne fera ainsi qu'un prêt ou une avance au patroné qui demeure tenu de lui rembourser les frais qu'il aura occasionnés, notamment pour son entretien.

Quatre voies de relèvement

La Miséricorde, via son patronage, s'enquiert de trouver des solutions pérennes adaptées aux libérés qu'elle prend en charge, afin que l'accueil qui leur est proposé reste provisoire. Les secours se répartissent donc selon ces quatre catégories : les rapatriés, les engagés, les réconciliés et les placés. En premier lieu, les confrères prennent des dispositions pour organiser et faciliter des rapatriements dans le pays d'origine du libéré. S'ils sont français, ils négocient des engagements dans l'armée. Dans d'autres cas, et lorsque c'est possible, les membres de la Société attribuent des secours aux familles pour aider à la réadaptation du libéré en leur sein. Mais le plus fréquemment, ils s'occupent des placements des libérés dans des ateliers ou des chantiers en ville et au dehors (jusque dans les Colonies).

Nouvelle destination pour l'immeuble du May : asile et atelier

Très vite, dans le but d'optimiser l'exercice de son patronage, La Miséricorde donne son accord pour transformer la maison de la rue du May en asile, avec un dortoir de 6 lits. Il s'agit là d'un premier élément de protection : assurer le gîte et la nourriture à ceux qui n'en ont point et ne peuvent se les procurer ; les mettre ainsi à l'abri de la fatalité de la misère et du besoin qui pourrait les pousser à récidiver. Selon les statuts de la Société, l'accueil du patroné cesse dès que le bénéficiaire est en état de se passer des soins et des secours de l'œuvre.



Courrier du Préfet de la Haute-Garonne au Maire de Toulouse, autorisant la création de l'association dénommée « Société de patronage des prisonniers libérés », avril 1894.

ANNÉE	RELEVÉS				
	Total	Rapatriés	Engagés	Réconciliés	Placés
1894	7	5	0	0	2
1895	34	25	0	0	9
1896	50	35	0	0	15
1897	140	100	0	0	40
1898	127	85	0	0	42
1899	432	310	0	0	122
1900	500	350	0	0	150
1901	547	380	0	0	167
1902	574	400	0	0	174
1903	578	400	0	0	178
1904	116	80	0	0	36
1905	200	140	0	0	60
1906	130	90	0	0	40
1907	507	350	0	0	157
1908	504	350	0	0	154
1909	604	400	0	0	204
1910	620	400	0	0	220
Total	5,375	3,811	0	0	1,564

Tableau des patronés secourus entre 1894 et 1911.

Portraits des premiers patronés de La Miséricorde

Extrait du Rapport de l'Assemblée Générale du 20 décembre 1894

« Notre premier rapatrié, Alexandre P., né le 25 septembre 1855, âgé de 39 ans, ne comptait pas moins de dix condamnations, la plupart pour mendicité ou vagabondage. Il nous demanda, avant sa libération, de le rendre à Lorient, à son père et sa mère, braves gens qui, ne pouvant arriver à désespérer de leur fils, le réclamaient et l'assureraient de leur affection et de leur protection. Par notre aide, il est actuellement employé chez un important industriel de Lorient et a enfin rencontré ce qui lui avait toujours manqué. »

« Une femme, Catherine V., condamnée trois fois pour escroquerie, était menacée par son mari d'être rejetée du domicile conjugal à sa libération. Elle se voyait à la rue, sans ressources ni moyen d'existence. Mère d'une enfant de 5 ans, elle était désespérée de se voir ainsi expulsée du foyer conjugal. Grâce à nos démarches cette femme a été reprise par son mari ; elle a obtenu ainsi le moyen, si elle est sincère, de gagner sa vie et de donner à son jeune enfant les soins maternels que rien ne saurait remplacer. »

« Alexis C., 32 ans, entraîné, égaré par les mauvaises passions de la jeunesse, détourna les fonds de la caisse de perception qui lui était confiée, commit des faux pour déguiser ses détournements. Il fut découvert, arrêté deux ans après et condamné à 5 ans de prison. Libéré conditionnel au bout de 43 mois d'incarcération, il essaya de faire à Toulouse commerce du bois mais ne put soutenir la concurrence. Il entra à l'Hospice de la Grave comme infirmier, mais, requis de montrer son casier judiciaire, il disparut plutôt que de dévoiler sa condamnation et d'être honteusement chassé. C'est dans ces conditions qu'il a eu recours à nous. Nous avons pu, grâce à son excellente conduite, obtenir sa réintégration à l'Hospice, malgré son passé que nous avons fait connaître à l'administration. Notre protégé est ainsi mis en situation d'exercer envers ses semblables cette charité et ce dévouement dont il a bénéficié lui-même. »

Après trois ans de patronage, il pourra lui être délivré un diplôme donnant témoignage honorable de sa conduite.

Les confrères précisent dans les rapports moraux qui paraissent annuellement dans la presse locale : « la gratuité de notre hospitalité serait de nature à nous attirer trop de clients indignes, nous avons donc posé le principe du paiement en nature pour ceux qui n'ont encore aucune ressource. Nos pensionnaires ne doivent pas demeurer oisifs. Ceux qui ne sont pas encore placés peuvent nous payer en argent, nous donnerons leur travail et nous abandonnerons les produits de ce travail. Le principe est posé, il est nécessaire ».

Aussi, la fabrication de fagots de bûchettes ou de branchages servant d'allume-feu (appelés ligots et margotins) est-elle mise en place. Il s'agit d'acheter du bois, de le scier, d'en transformer une partie en ligots et de livrer ces fournitures à la clientèle à l'aide de chariots traînés à bras. Cette petite industrie a été choisie parce que facile bien qu'éreintante, pouvant être abordée par tout le monde sans préparation préalable et suffisamment rémunératrice pour permettre aux patronés de payer en partie leur frais de séjour dans l'asile. L'atelier se déroule au sein même de l'immeuble de la rue du May, qui devient une véritable *maison de travail*. Quelques aménagements y sont réalisés : la cour intérieure est dallée et couverte d'une verrière afin de créer une grande pièce supplémentaire servant d'atelier.

DES PUBLICS CHOISIS

Contrairement à d'autres Sociétés de patronage, La Miséricorde ne fait pas le choix de se spécialiser mais prend en compte toutes les demandes des libérés, hommes et femmes, quel que soit leur âge. La plupart des demandes viennent de Toulouse et sont adressées par les prisons locales, mais l'action de l'association s'étend également aux départements voisins, et tout particulièrement celui de l'Ariège.

Les libérés triés sur le volet

Tout individu qui sort du tribunal correctionnel, de la cour d'assises ou de la prison après avoir subi une condamnation ou même une simple poursuite devient, s'il en fait la demande, l'objet des préoccupations de la Société de patronage. Et son secrétaire

général de préciser en 1896 : « Par la force des choses, nous avons quelques préférences, et il est aussi des libérés qui sont plus faciles d'assister que d'autres. Nous nous autorisons donc une enquête préalable afin de juger si la situation du demandeur est digne et intéressante. » En quelque sorte, la Société choisit ses patronés parmi les plus susceptibles d'être « relevés » socialement, car il faut qu'ils veuillent et puissent se soumettre ensuite à l'épreuve d'un travail manuel fatigant, à la régularité de la vie en collectivité, à la sobriété et la discipline. Aussi, quelques jours suffisent à connaître les condamnés et à opérer un tri : les mauvais ne viennent pas ; les douteux ne demeurent que quelques jours car leur mollesse au travail, leur insubordination, leur ivresse et leur insolence ont raison de leur persévérance. Au final, la préférence de la Société va aux jeunes hommes entre 17 et 30 ans, plus dociles et dont le reclassement est plus aisé, notamment en favorisant leur engagement militaire.

Les mineurs, la promesse du succès

La Société de patronage des libérés ne cache pas la sollicitude particulière que lui inspirent les mineurs et jeunes délinquants. Ayant pour but de rechercher les causes extérieures du délit, de soustraire le coupable aux influences mauvaises qui ont provoqué ses fautes, les membres de La Miséricorde trouvent chez les jeunes gens dévoyés, l'occasion d'exercer leur sauvetage avec succès. Ils les assistent jusqu'à leur entrée sous les drapeaux, leur caractère jeune et souple acceptant sans difficulté et souvent avec empressement, les conseils et directions prodigués. L'éducation vivifiante et la forte discipline de l'armée feront le reste. En effet, l'engagement militaire reste, pour l'association, la meilleure école d'honneur, de discipline, de travail et constitue donc le placement qu'elle préfère.

Cela étant, aux plus jeunes, l'association ne peut donner qu'un secours moral, n'ayant pas les moyens de les conserver au sein de l'asile bien longtemps lorsqu'ils ne sont pas assez forts pour travailler. C'est donc dès 1897 que la Société modifie ses statuts pour s'appeler « Société de patronage des enfants et adultes libérés ». Très concrètement, la Société assure la surveillance d'un petit nombre de mineurs et se voit déléguer les droits des parents qui se sont montrés inattentifs ou indignes. Ces enfants jouissent donc d'une *liberté surveillée* accordée par le Tribunal de Toulouse.



Atelier dans la cour de la maison de la rue du May, escalier menant aux dortoirs, vers 1900.



Dortoir de la maison de la rue du May, vers 1900.



Repas des assistés, maison de la rue du May, vers 1900.

Et les femmes ?

Statutairement, la Société ne fait pas de distinction d'assistance entre les sexes. Cependant, l'association est quelque peu soulagée du fait que les demandes sont presque toujours faites par les hommes. En effet, son principal mode de secours étant l'asile, elle ne peut l'accorder aux femmes, n'ayant pas à disposition de locaux séparés, ni de travail organisé pour elles. La Société est donc contrainte, en ce cas, d'adresser les libérées à d'autres œuvres de la ville pour assurer leur hébergement. La question se pose donc assez rapidement en Assemblée Générale de créer une œuvre pour les femmes libérées « car là aussi il y a des misères spéciales, des chutes momentanées qui

appellent un secours immédiat pour ne pas devenir définitives, et même des délinquantes professionnelles parmi lesquelles plusieurs seraient sauvées par l'assistance par le travail ». Il faudra attendre 1906 pour que de telles dispositions voient le jour à Toulouse. D'ici là, le seul secours que la Société de patronage est en mesure d'apporter aux femmes est de l'ordre de la médiation familiale, de la réconciliation.

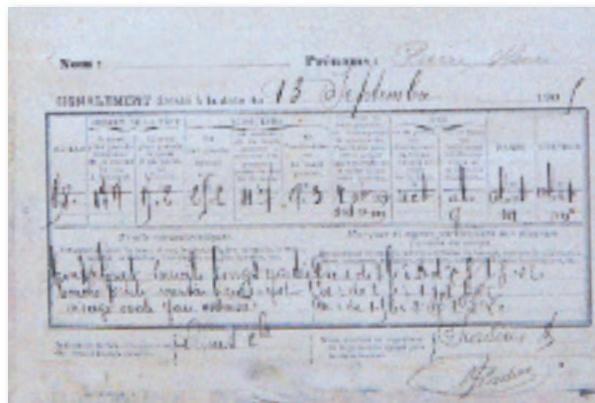
LA PARTICIPATION DE L'ŒUVRE À L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME PÉNAL

Les nouveaux aménagements du bâtiment permettent également à la Société de patronage d'élargir ses prérogatives auprès des instances pénitentiaires. Elle peut plus facilement appuyer les demandes de libération conditionnelle et garantir la garde du libéré.

La Miséricorde garante des libérés conditionnels

Au début du XX^e siècle, le patronage des libérés, fidèle à l'action originelle de La Miséricorde, continue de se manifester auprès des candidats à la réhabilitation et à la libération conditionnelle. Les premiers sollicitent l'appui de la Société de patronage pour faciliter et hâter leurs démarches et la procédure de réhabilitation judiciaire, et

surtout pour obtenir de la police la plus grande discrétion dans l'enquête qui la précède. Il n'est pas rare, en effet, que cette enquête révèle aux voisins, au patron une ancienne faute que l'ouvrier avait tenue cachée, ce qui parfois lui coûte sa place, alors même qu'il donnait pleine satisfaction dans le travail. La Société de patronage veille alors à ce que la procédure de réhabilitation reste à l'avantage de l'ouvrier et ne lui porte pas dommage. Quant aux demandes de libération conditionnelle, elles sont facilitées si le demandeur peut fournir un certificat de travail. La société de patronage appuie donc les demandes des libérés conditionnels, leur garantissant de les accueillir au sein de leur asile et de leur fournir du travail.

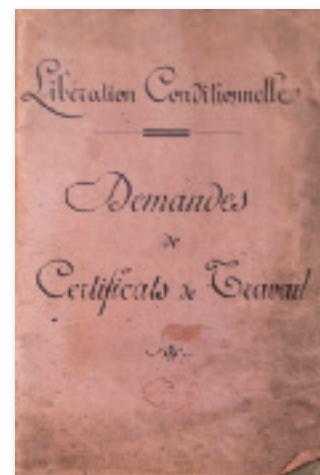


Permis de libération conditionnelle

1897 : l'accueil des mineurs comme alternative à l'enfermement

Parallèlement à l'extension de l'œuvre au secours des enfants, les membres historiques du Bureau de la Miséricorde inaugurent, le 10 juillet 1897, le Comité toulousain de défense des enfants traduits en justice. Ce comité est créé, parallèlement à l'œuvre de patronage, car il se donne un objet immédiat spécifique : organiser, avec le concours des magistrats et l'appui des pouvoirs publics, la défense des enfants arrêtés et leur éviter l'infamie d'une condamnation de nature à compromettre leur avenir. Autrement dit, il s'agit de fournir un avocat à chaque jeune comparaisant devant la justice afin de lui assurer une défense juste et lui éviter l'enfermement.

Très rapidement, il s'agit pour le Comité d'étudier également les différents problèmes pouvant se rattacher à la protection et à l'éducation de ces enfants, et d'en informer le législateur et le grand public. Le constat de départ est le suivant : la réponse que l'on accorde aux enfants, mineurs de 16 ans, arrêtés pour mendicité, vol, vagabondage ou encore coups et blessures, est la répression. Or, les amendes et les peines de prison ou la maison de correction sont sans influence morale, tout au contraire. Pour le comité, la préoccupation première est de savoir « dans quel milieu l'enfant a été élevé, dans quelles conditions il a abandonné sa famille ou il a été abandonné par elle, s'il a de bons ou de mauvais parents, s'il est lui-même d'une perversité précoce ou seulement d'un caractère faible. Et c'est seulement quand on



Registre consignait les demandes de certificats de travail adressées à la société de patronage en vue d'une libération conditionnelle.

Maison d'arrêt de Toulouse - Vêtements donnés aux détenus .

Année	Soutiens pour hommes	Chemises pour hommes	Bas pour hommes	Tricots pour hommes	Chemises pour hommes	Tricots pour hommes	Chemises pour hommes									
1897	46	19	.	.	10	.	5	.	11	39	10	7	25	3	.	.
1898	27	17	.	.	9	.	10	3	15	29	14	11	40	1	3	.
1899	37	10	.	.	17	.	14	3	20	33	3	5	53	.	1	.
1900	21	14	.	.	13	.	4	2	5	45	4	1	25	.	1	.
1901	24	6	.	.	6	.	12	2	11	31	3	4	42	.	3	.
1902	11	6	1	3	5	.	13	3	5	34	.	5	22	.	.	.
1903	21	10	1	6	14	.	9	.	8	56	.	2	10	.	1	.

Registre répertoriant les vêtements fournis aux prisonniers par la Société de patronage, entre 1897 et 1909.

est pleinement édifié sur les causes de sa chute qu'on peut apprécier quel est le secours utile à apporter ».

Concernant les mineurs, le Comité lutte donc pour la suppression conjointe de la procédure du flagrant délit et contre la comparution immédiate afin de favoriser une instruction minutieuse et d'assurer une défense adaptée, des courtes peines impuissantes à relever socialement un enfant et des peines d'enfermement (en prison ou en maison de correction). Par ailleurs, le Comité soutient activement l'idée de l'acquittement pour défaut de discernement et remise à la famille ou à l'Assistance publique.

Un engagement précurseur en faveur de la probation

Toujours en quête d'efficacité et poussé par l'élan altruiste qui caractérise l'œuvre, Georges Vidal, son président, propose lors de l'assemblée générale du 26 juin 1906, une nouvelle mission sociale : la mise à l'épreuve, la *probation*. Selon lui, ce principe a largement fait ses preuves aux États-Unis et commence à être déjà pratiqué en France auprès des enfants, sous la forme de la garde conditionnelle et surveillée confiée aux parents eux-mêmes, grâce à l'intervention du patronage.

Née dans l'état du Massachussets, la *probation* n'a pas tardé à se répandre avec des résultats jugés excellents. Elle consiste à placer le délinquant laissé en liberté conditionnelle sous la tutelle et la surveillance d'un gardien spécial, le *probation*

La prise en charge des chômeurs

« Beaucoup de pauvres gens, souvent même d'honnêtes ouvriers désireux de travailler sont saisis, entraînés et retenus par le terrible engrenage de la vie errante, devenue la trop fréquente conséquence de l'organisation actuelle de notre industrie et de l'état économique de notre société. Que de malheureux travailleurs ne trouvant plus de travail sont brutalement éloignés de leur famille, de leur foyer, jetés sur les routes pour aller chercher au loin un emploi qui fuit toujours devant eux et tombent victimes de ce vagabondage naturel, nécessaire, fonctionnel tout d'abord, mais qui ne tarde pas à devenir chronique, maladif, enlève tout ressort aux caractères les mieux trempés ! Ces malheureux, remplis de bonne volonté au début de leur voyage, cherchant un atelier qu'ils ne trouvent nulle part, finissent par tomber, découragés, dans une insouciance qui est plus le résultat de causes indépendantes de leur volonté que d'une mollesse ou d'une paresse naturelle. Ces vagabonds d'occasion, victimes d'une sorte de fatalité économique, notre devoir est de les sauver et de les séparer des paresseux, vicieux, parasites, parasites par tempérament ou par vocation qui les entraînent ou les perdent. L'assistance par le travail est le moyen infallible d'opérer la sélection ; elle est pour nous tous un devoir de charité et de solidarité sociale. »

Allocution de Georges Vidal, Président de la Société de Patronage des libérés de Toulouse, décembre 1899.

officer, nommé par le tribunal sur une liste de personnes agréées par lui. Ce patron répond de son pupille pendant la durée de la mise à l'épreuve, veille sur sa conduite et le dirige dans ses moindres actes. Il est armé des pouvoirs les plus larges pour remplir sa mission afin de faire respecter des conditions strictes au libéré : ne pas boire, ne pas se rendre dans des maisons de jeux ou de mauvaise réputation, employer ses salaires à l'entretien de sa femme et ses enfants, se présenter à son *probation officer* chaque mois, etc.

L'*officer* exerce donc une surveillance active du délinquant qui lui a été confié, rendant des visites inopinées à son domicile afin d'avoir des comptes rendus détaillés et réguliers sur la vie qu'il mène. Son protégé doit obéir à toutes ses injonctions. En cas de violation d'une des conditions imposées, il a qualité pour faire arrêter le coupable placé sous sa garde, le traduire devant le tribunal et mettre fin à sa liberté qui n'avait été accordée que conditionnellement.

Georges Vidal propose que les délinquants soient placés sous la protection de la Société de patronage des libérés de Toulouse, assurant alors des fonctions analogues à l'*officer* américain. Cette tutelle obligatoire et bienfaitrice n'est finalement pas si différente de celle que la Société exerce avec les enfants. La surveillance et la protection des condamnés conditionnels seront officiellement confiées aux sociétés de patronage dans la première décennie du XX^e siècle, la tutelle devenant une alternative à la prison.

DU SECOURS AUX LIBÉRÉS À L'ASSISTANCE POUR TOUS

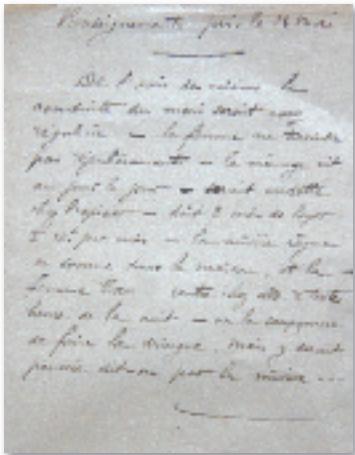
1899 : l'extension de l'accueil aux « sans travail »

Dès la fin du XIX^e siècle, la Société se rapproche de l'Assistance publique, devançant d'une paire d'années les préconisations du Congrès international de l'assistance publique de 1900. Le Docteur Lautré, inspecteur de l'Assistance, intègre la Société de patronage en tant que trésorier dans le but de coaliser les forces entre administration publique et initiatives privées. Une nouvelle organisation plus méthodique de l'assistance se met en place.

La Société élargit son domaine et ouvre sa porte à tous les publics, aux « sans travail »

Sus aux importuns !

Au début du XX^e siècle, les membres de la Société de patronage de Toulouse font acquisition d'une étuve à désinfection. Lorsque les patronés arrivent à l'asile, ils sont souvent dans un état de malpropreté extrême et des parasites variés entrent là avec eux. Le nettoyage de leur personne est chose relativement aisée. Grâce à de vigoureux antiseptiques, les savonnages multipliés, les frictions énergiques à la brosse à crin rude finissent par avoir raison de leurs hôtes. Plus difficile est la mise en état de leurs effets, qui ne sont pas moins habités d'animacules. Aussi, dès leur arrivée, les habits des patronés sont placés dans un immense coffre hermétiquement fermé, du soufre contenu dans la partie inférieure de ce coffre est allumé, de sorte que les vapeurs traversent les vêtements pour se dégager. Si les vêtements ressortent quelque peu décolorés de cet engin, au moins ils sont débarrassés de leurs habitants !



Rapport social, vers 1900.

de toute sorte sans la condition d'une condamnation préalable, acceptant indistinctement, d'où qu'ils viennent, et quels que soient leurs antécédents, tous ceux qui se présentent à elle. La seule obligation reste de fournir le travail manuel, moyen précieux et certain de sélection, mais également source de revenus quotidiens pour le travailleur dont on rémunère le travail après le prélèvement des frais d'entretien.

En 1899, à l'œuvre primitive de patronage des libérés vient alors s'ajouter l'œuvre de l'assistance par le travail dont pouvaient bénéficier tous les hommes de Toulouse et d'ailleurs, victimes de chômage, ou de ces innombrables causes économiques et sociales contemporaines « qui jettent les meilleurs et les plus laborieux malgré eux, hors de la vie régulière ».

La volonté de mixer les publics

L'asile du May est donc ouvert au tout-venant. Il suffit de se présenter à sa porte sans abri, sans ressources, avec l'intention de travailler pour être accueilli, hospitalisé (c'est-à-dire hébergé) et aidé dans la découverte d'une situation honorable. La proportion des personnes sans antécédents judiciaires représente alors 45 % des secours.

Aussi le Conseil Général donne-t-il à l'association les moyens d'agrandir son domaine ; la subvention accordée passant de 200 francs en 1896 à 3 500 francs en 1899. Cela permet à la Société de patronage de louer une propriété, dans le faubourg Saint-Cyprien, près de la barrière de l'octroi, au 70 de la rue de Cugnaux. Elle se compose d'un bâtiment dont le rez-de-chaussée (ancienne écurie) sert d'atelier et le premier étage de dortoir, ainsi que d'un vaste hangar et d'un terrain d'un hectare environ, que les pensionnaires mettront en culture. La direction de ce terrain est confiée à un ancien directeur de colonie privée de jeunes détenus, dont l'expérience assure la compétence dans la direction des travaux agricoles et la fermeté nécessaire pour le maintien de la discipline.

L'œuvre de patronage et l'assistance par le travail sont toutes deux d'initiative complètement privée et restent le domaine exclusif de l'ancien Bureau de la Miséricorde. Si les comptes des deux ateliers sont présentés séparément par commodité, il est précisé que les deux asiles ont même destination, même population. Les libérés patronés y côtoient, sans aucune distinction, les assistés sans antécédents. Ils restent tous deux sans aucun but lucratif d'industrie ou de commerce, animés par pur esprit de charité.

La vertu par le travail

L'ouverture d'un second atelier amène l'œuvre à penser plus avant l'organisation de l'activité des pensionnaires. Un minimum de production est imposé pour « stimuler leur zèle ». La tâche obligatoire est de 100 ligots ; elle représente la moyenne des ligots produits lors des années précédentes. Au-dessus de ce nombre, l'ouvrier reçoit un centime par ligot terminé, soit un franc pour cent. Tous accomplissaient leur tâche et beaucoup arrivèrent au nombre de 200. La moyenne de ce labeur semble plus élevée que dans les autres industries de la ville, ce qui laisse penser aux membres de La Miséricorde que l'on trouve infiniment plus de ressources physiques et morales chez ceux qui ont pris contact avec la justice criminelle.

La bonne qualité de la marchandise produite est telle que la clientèle se fidélise et que l'atelier du May se voit confier d'approvisionner les écoles publiques de la ville de Toulouse auxquelles ils ne fournissent pas moins de 50 000 ligots annuellement.

Quant au travail de la terre qui s'effectue sur le terrain de la rue de Cugnaux, il constitue également une excellente pierre de touche de la bonne volonté des pensionnaires. Tous les assistés et libérés hébergés dans cet asile commencent à travailler le sol dès leur arrivée afin de mettre le terrain en bonne disposition de production. La besogne de défrichage ne manque pas et peut occuper chacun. Ensuite, seuls les hommes ayant des aptitudes particulières, notamment par leur profession antérieure, ont continué à s'occuper de la terre. Une première culture de maïs fourragère est tentée mais, du fait de la sécheresse, est bien peu fructueuse. Dans la mesure où l'objectif de la Société n'est pas une spéculation commerciale, elle se voit ravie de cette première récolte, quand bien même elle ne lui rapporte que 50 francs.

La Société se félicite surtout de voir des ouvriers accepter, par les chaleurs caniculaires de juillet et août 1899, de bêcher toute la journée moyennant une prime de 50 centimes. Cette implication tient gage d'une véritable aptitude au reclassement social.

Pendant le cours de l'été 1902, une industrie un peu spéciale est essayée dans l'atelier de la rue du May : la fabrication de soufflets à poudre insecticide. Un industriel toulousain remet à la Société de patronage et d'assistance une certaine quantité de matière première : bois, cuir, etc. Il paye aux pensionnaires 50 centimes par douzaine de petits soufflets fabriqués. L'avantage de cette combinaison est qu'elle évite à

Les bons de travail

Un système innovant de recrutement des patronés est rapidement élaboré : les bons de travail. Le secrétaire délivre, moyennant la somme de 3 francs, à toute personne qui le demande, un carnet à souche de bons destinés à être remis, au lieu d'aumônes, aux solliciteurs valides. Chaque bon porte avec son numéro d'ordre le matricule de l'acheteur, de telle sorte que le donateur peut, s'il le désire, se renseigner sur l'usage qui a été fait des bons par lui délivrés. Un de ces bons donne droit à un repas ; trois bons donnent droit à un jour d'assistance pendant lequel on utilise l'assisté au travail commun.



Par ce système, le secours ne perçoit plus directement d'argent de la part des bienfaiteurs mais plus exactement un droit au travail et à l'hébergement. L'aumône est donc contrainte à contrepartie.

Une discipline de fer !

Toute cette organisation implique une discipline très stricte. Les patronés sont prévenus dès leur arrivée qu'à la moindre incartade ils seront aussitôt expulsés. L'œuvre se dote donc d'un surveillant, à la fois ferme et paternel, chargé de faire obéir les têtes les plus fortes. Dès 5 heures du matin, c'est lui qui, tous les jours, monte au dortoir pour réveiller ses hôtes. Après de larges ablutions à la fontaine, à 6 heures, tout le monde doit être au travail jusqu'à 8 heures, moment du premier déjeuner qui se compose de pain. Peu après, le travail reprend jusqu'à midi. Vers 11 heures, une équipe est détachée vers le fourneau économique et en rapporte les rations du déjeuner et celles du dîner, qu'on fait réchauffer sur place le soir. De midi à 14 heures, les patronés sont libres, pour aller chercher du travail au dehors. A 14 heures, ils doivent se mettre à la confection des ligots jusqu'à 18 heures. A 19 heures, ils prennent leur dîner ; enfin à 21 heures, tous doivent être rentrés car c'est l'heure où la porte est rigoureusement fermée.

Grâce à ce régime qui est sévèrement observé, le désordre ne vient jamais troubler l'asile.

Le dimanche, une précaution supplémentaire s'impose car c'est le jour où les pensionnés touchent leur paie de la semaine, c'est le jour de leur liberté. Des débordements excessifs étant à craindre, l'œuvre imagine un système ingénieux pour les éviter : la porte n'est pas fermée à 21 heures le soir, mais à 20 heures. Aussi, les pensionnaires se voient-ils obligés de frapper pour entrer. Le surveillant, qui vient leur ouvrir lui-même, peut s'assurer de visu de la rectitude de leur démarche. La porte est impitoyablement fermée à tout individu ivre ou seulement « allumé » selon les termes de l'époque !

L'œuvre toute mise de fonds, sous forme d'achat de matière première ; l'inconvénient est que l'apprentissage de cette fabrication demande un certain temps. La confection du ligot, qui n'exige ni aptitudes spéciales ni long apprentissage reste donc, finalement, l'occupation principale des patronés.

La maison du 5 rue du May

Malheureusement, le Conseil Général, dès 1901, supprime la subvention qu'il allouait jusqu'alors à l'œuvre. Ses finances s'effondrent et l'asile de la rue de Cugnaux est fermé en 1902. Néanmoins, le nombre de patronés et d'assistés ne faiblit pas lors de l'année 1903 et l'immeuble de la rue du May connaît des équipements nouveaux afin de pouvoir les accueillir.

Une vaste salle en sous-sol est aménagée en atelier afin que chaque ouvrier dispose de l'espace nécessaire à fendre les bûches, sans risquer de heurter ses voisins. Le travail dans cette salle est très demandé par les patronés qui y jouissent d'une température fraîche en été et tiède en hiver. Ce sont donc 25 patronés par jour qui peuvent se voir fournir du travail en même temps à l'atelier du May. Également, afin de libérer encore un peu plus de place pour les dortoirs, un local est loué face à l'asile, pour servir d'entrepôt pour le bois.

Les divers talents des patronés profitent également aux lieux. L'un d'eux, menuisier, confectionne l'escalier qui conduit à la salle de travail du sous-sol ; tel autre procède au blanchiment des murs. Un autre tapissier remplace la moleskine du fauteuil présidentiel. Les chariots servant aux livraisons de ligots à travers la ville sont également l'œuvre de patronés, ainsi que les tables, escabeaux et autres paillasses meublant l'asile.

Un autre progrès réside en la substitution, pour l'éclairage de l'asile, de l'électricité au pétrole, dès 1903. L'installation coûte cher mais les avantages sont nombreux : les risques d'incendies sont réduits et la surveillance du soir est facilitée. En effet, à l'heure du couvre-feu, le surveillant peut, de chez lui, éteindre les lumières du dortoir. Par ailleurs, s'il juge à propos de faire une tournée nocturne, il lui est facile de se présenter à l'improviste et de vérifier, grâce à la rapidité du commutateur, si tout est en ordre.

UNE ACTION COURONNÉE DE SUCCÈS

La mobilisation des patrons toulousains

Fonder une Société de patronage, prendre en charge des libérés jusqu'à leur hébergement, leur fournir du travail, sensibiliser la population à leur condition sociale était un pari difficile de la part des confrères de La Miséricorde. D'aucuns restaient assez sceptiques voire méfiants face à une telle entreprise : « vous ne réussirez pas, vous perdez votre temps à vous occuper des malhonnêtes gens qui ont commis de mauvaises actions ; tant pis pour eux ; ils n'ont que ce qu'ils méritent. Occupons-nous des gens honnêtes : assez de pauvres n'ayant jamais connu la prison réclament nos soins ! ».

Or, après avoir cherché à mettre la ville au courant par voie de presse des nouveaux objectifs de l'association, l'appel fut entendu. Des patrons, d'abord méfiants, se sont laissés convaincre qu'en exagérant les vérités les plus naturelles, on aboutit aux préjugés et ont finalement consenti à placer des libérés dans leurs usines.

En 1895, un an après le dépôt des statuts de la Société de patronage, plus de cent personnes collaborent à cette œuvre commune. Le nombre d'assistés ne cessera de croître dès les premières années d'exercice, passant de 7 en 1894 et jusqu'à 363 en 1901. Le dortoir de 6 lits à sa création se transformera rapidement en 16 couchages. Il double sa capacité dès 1897. La moyenne annuelle des secourus stagne ensuite autour des 150 à 200 personnes jusqu'en 1912, l'œuvre se montrant moins facile dans l'adoption des ouvriers.

Des subventions de l'État et autres soutiens

L'État et les acteurs locaux ne tardent pas à manifester leur soutien pour une telle initiative et La Miséricorde se voit rapidement attribuer une allocation du Ministère de l'Intérieur ainsi qu'une subvention du Conseil Général et de la ville de Toulouse. Même si cette fin de siècle est marquée par une crise économique dure, même si les bénéfices liés à la vente des ligots et margotins se font plus rares, la Société peut



Atelier sous la verrière,
maison de la rue du May, vers 1900.

Des olibrius au May

« Les types qui défilent dans notre asile sont naturellement des plus variés. On a vu des chemineaux de la dernière classe sociale côtoyer des fils de famille décaqués, des illettrés à côté de « libres penseurs », un professeur de philosophie, et même un ingénieur géomètre. Notre maison a abrité pendant quelque temps un homme dont la profession était des plus bizarres : un mangeur de rat, qui avait exercé son métier étrange sur le champ de foire. C'était un très bon travailleur que ce mangeur de rats ; et dans une heure d'expansion, il livra son secret à notre secrétaire, M. Courmet : je ne mange pas le rat expliqua-t-il, mais j'ai l'air de le manger. Je prends seulement une peau de rat qui est bourrée de saucisse ; le moment venu, j'extrais habilement la saucisse, je l'engloutis, j'escamote la peau et le tour est joué !
Un autre, comme on lui demandait sa profession répondait : je fais la Vague. On paraissait ne pas comprendre alors il expliqua le singulier métier qui était le sien : dans les théâtres forains, installé sous la partie du décor représentant la mer, il était chargé de communiquer au carton les oscillations harmonieuses des vagues. Après un séjour dans notre asile, il a trouvé à s'employer avec plein succès à la foire de Toulouse. »

Rapport de M. Mestre, Secrétaire général adjoint de la Société de patronage des libérés toulousains, juin 1906.

compter sur les dons et actions de sympathie des Toulousains. L'École Philharmonique de Toulouse organise en 1897 une fête musicale au Grand Rond en faveur de l'œuvre. Les étudiants de la faculté de droit manifestent leur dévouement pour le patronage et des dizaines d'entre eux deviennent souscripteurs. En 1886, le budget de l'œuvre ne dépasse pas les 3 000 francs. Il s'élèvera à 29 000 francs en 1911 (dont 23 000 francs issus de la vente de bois, le reste étant des subventions de l'État, du département et de la ville ou des souscriptions privées).

Même les chiffres de la délinquance baissent !

Cet engouement est d'autant plus important que les membres du Bureau de la Miséricorde, le professeur de droit Vidal en tête, démontrent chaque année l'utilité sociale de leur action par un relevé statistique indiquant que la criminalité locale est en baisse. Les chiffres des délits de vol et de vagabondage n'ont cessé de diminuer, notamment chez les plus jeunes. En 1885 on comptait 50 prévenus mineurs au tribunal correctionnel de Toulouse ; en 1887, il est baissé à 10. L'action de patronage participe largement à ces progrès par les nombreux engagements militaires, les placements, les rapatriements qu'elle procure et qui empêchent les chutes et rechutes des condamnés.

La Miséricorde médaillée

Les résultats obtenus en termes de reclassement social et de baisse de la petite criminalité à Toulouse ont été tels qu'ils sont officiellement constatés et proclamés par les jurys des expositions universelles de 1900 et 1908. La médaille d'argent est décernée à la Société de patronage et d'assistance de Toulouse en 1900 et celle d'or, en 1908. Le Comité de défense des enfants aura celle de vermeil. Pourtant, les représentants de l'œuvre ont, de leurs dires, fait peu de réclame, peu de graphiques, parlant sincèrement dans les yeux. Seule la présentation des statistiques ainsi que l'ardeur et le zèle des bienfaiteurs ont suffi à attirer la reconnaissance du jury. C'est donc au rang des plus fameuses et des plus prestigieuses des œuvres nationales que sont récompensées celles créées et soutenues par le Bureau de la Miséricorde.



ADMINISTRATION

Télégrammes :

EXPOSITION-TOULOUSE

TÉLÉPHONE 58

EXPOSITION INDUSTRIELLE INTERNATIONALE

Commerce, Agriculture, Sciences, Beaux-Arts

MAI-SEPTEMBRE 1908

SOUS LE HAUT PARRAINAGE DE

MM. les Ministres du Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture, des Colonies,
de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, de la Municipalité,
de la Chambre de Commerce et des Syndicats du Commerce et de l'Industrie.

CERTIFICAT PROVISOIRE

M. de Patronage et d'Assistance par
le Travail Toulouse

Nous avons l'honneur de vous informer que le JURY vous a
décerné un diplôme **DE MÉDAILLE D'OR**

Le présent avis vous tiendra lieu de CERTIFICAT PROVI-
SOIRE : le diplôme vous sera expédié après la distribution des
récompenses, dont nous vous fixerons la date ultérieurement.

La réunion du Jury supérieur, chargé d'examiner les réclama-
tions qui pourraient se produire, est fixée au 2^e courant.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'Administrateur,

Émergence du terme « solidarité »

« Le sentiment qui porte l'homme à secourir son semblable a pris de nos jours différents noms : on l'appelait autrefois altruisme ; on le nomme aujourd'hui solidarité. C'est, au fond, le vieux mot et la vieille vertu de la charité. Cependant, il s'y mêle une idée particulière qui assaisonne le devoir charitable d'une préoccupation sociale. On s'inquiète des répercussions que les souffrances d'autrui peuvent avoir sur chacun de nous, soit au point de vue physique, soit au point de vue social. L'incendie du voisin peut nous gagner, sa maladie nous contagionner, sa haine mettre nos biens en péril. La charité a été jusqu'ici traitée, le plus souvent, comme un mouvement généreux du cœur, comme une impulsion de la charité chrétienne, à laquelle on n'avait qu'à s'adonner. Dieu nous garde de refroidir cet élan ! Mais tout en lui rendant les hommages auxquels il a droit et en proclamant qu'il est l'essence même de la charité, on est obligé d'ajouter qu'il doit désormais obéir à certaines règles techniques, se plier à certaines disciplines, se canaliser. »

M. Cheysson, *Inspecteur Général des ponts et chaussées, Revue philanthropique, 10 décembre 1900.*

LE XX^e SIÈCLE : L'ÉMERGENCE DE L'AIDE SOCIALE

Le début du XX^e siècle est riche en transformations politiques et sociales. L'image traditionnelle du pauvre, du vagabond, de l'indigent se modifie. Les mutations économiques font apparaître de nouvelles catégories sociales et de nouvelles formes de pauvreté. Les pauvres ne sont plus nécessairement exclus de l'appareil de production. Des mécanismes de protection sociale efficaces deviennent nécessaires.

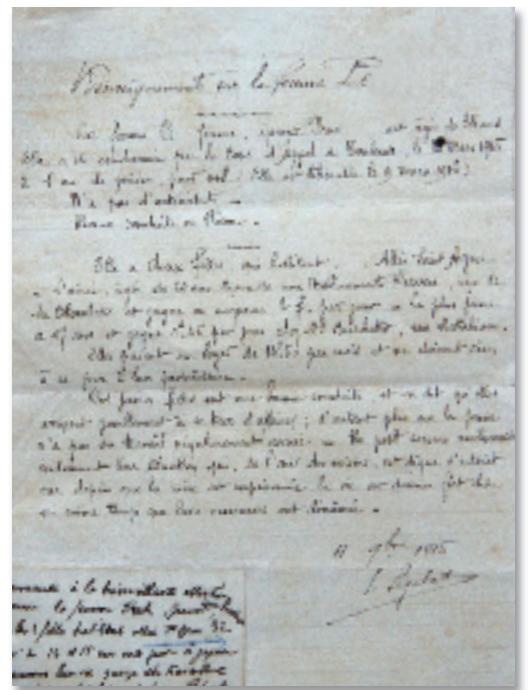
LES DEUX GUERRES : CRISE ÉCONOMIQUE ET CONSÉQUENCES SOCIALES

La Société de patronage des libérés doit fermer ses portes en 1914, lors de la déclaration de guerre, pour les rouvrir après la victoire malgré la difficulté des temps. Le 31 mars 1919, le Bureau de la Miséricorde remet sur pied la Société de Patronage, réactive l'intérêt de ses sympathisants, renoue avec le travail de sensibilisation des Toulousains et reprend sa mission d'assistance par le travail auprès des libérés et chômeurs. Mais l'œuvre est fauchée en plein effort par une dissolution prononcée en 1939, à l'aube de la seconde guerre mondiale.

De l'opiniâtreté dans le tumulte

Pendant l'entre deux guerres, les conditions d'assistance se durcissent et se modifient. La Société sollicite davantage de concours pécuniaires que par le passé, en particulier à l'adresse des instances publiques qui ne peuvent se dérober face à de telles circonstances. Aussi l'œuvre procède-t-elle à quelques menues réparations des bâtiments grâce à l'aide du Ministère de la justice, du Conseil Général et de la municipalité – qui continue de lui confier la fourniture des ligots pour ses services et ses écoles –. Elle peut alors poursuivre ses objectifs d'avant-guerre.

En 1923, ce ne sont pas moins de 105 patronés qui sont admis dans l'atelier du May et 31 qui ont été placés ailleurs en ville ou rapatriés. La Société reçoit 92 demandes de certification de travail en vue de la libération conditionnelle de prisonniers condamnés à de longues peines. Après étude de ces très nombreuses demandes, cinq certificats de travail pour libération conditionnelle ont été signés par l'œuvre qui s'est vue confier la tutelle de deux de ces libérés conditionnels. Ces proportions montrent combien l'œuvre reste utile aux libérés mais aussi aux chômeurs involontaires, ouvriers sans travail et pères de famille que les conditions économiques mettent en situation périlleuse.



Rapport social, 1915.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la réponse apportée à la question sociale s'inscrit dans une logique libérale. La position de l'État est celle du repli, considérant qu'il ne doit pas se poser en régulateur des rapports sociaux. C'est donc pour pallier une politique sociale sans l'État que les patronages ou philanthropes ont à charge de s'occuper des conditions matérielles de vie des classes miséreuses. L'ouvrier reste à la merci de la charité.

Puis, les accidents de travail se multiplient et apparaissent comme un mal inéluctable du fonctionnement normal de la société industrielle. L'ouvrier victime de l'accident ne peut plus être tenu pour seul responsable et, peu à peu, l'idée que c'est à la société d'assumer la charge des accidents du travail avance. La solution libérale n'est alors plus satisfaisante et apparaît injuste. Dans la mesure où tout le monde profite de l'industrialisation, il appartient à la société toute entière de protéger ses membres des risques encourus, et de les supporter. Il faut socialiser le risque et faire de l'indemnisation des dommages de chacun, l'affaire de tous. Au principe d'individualité et à celui de responsabilité se trouve désormais substitué celui de la solidarité. C'est sur cette base, et sur le renforcement du lien civique provoqué par les deux guerres, que va pouvoir être pensé le système de la sécurité sociale. Un député explique, en 1930, dans un discours devant la chambre, que « la loi sur la sécurité sociale est née, au lendemain de la guerre, de la solidarité qui s'est affirmée entre les différentes classes sociales ; de la volonté d'accorder à ceux qui avaient défendu la patrie dans les tranchées l'aide nécessaire dans les mauvais jours ; du souvenir des efforts qui avaient été accomplis ; d'une grande solidarité nationale ».

Le rôle de l'État sera désormais d'intervenir dans la vie économique et sociale, de s'occuper de la redistribution sociale, de promouvoir une politique de justice sociale et d'accès à l'égalité.

Mais, malheureusement, la maison de la rue du May est fortement touchée par les bombardements des deux guerres. Elle dépérit de jour en jour et n'est plus conforme aux exigences d'hygiène modernes. Le charbon détrône peu à peu le bois de chauffage et l'activité de l'atelier ne peut reprendre au rythme qu'on lui connaissait. Mais, encore une fois, les membres de La Miséricorde ne désespèrent pas et font preuve d'une ténacité rare.

Le mérite toujours à l'honneur...

Bien que la rudesse des temps multiplie les demandes d'assistance, la Société de patronage conserve une politique ferme d'admission. Les individus qui se rendent à l'asile du May sont de plus en plus nombreux et l'augmentation de l'errance renforce leur hétérogénéité.

Quelques-uns se présentent sans avoir grande envie de travailler, souvent pour obtenir un certificat de travail qui leur permettra de reprendre la grande route tout en se mettant à l'abri, le temps de quelques jours, d'un risque d'arrestation pour vagabondage. Ceux-là sont vite rebutés par le dur travail du sciage du bois ou de la confection des ligots. Les plus nombreux sont, selon les rapports de la Société de patronage, des buveurs incorrigibles : « ils sont très excités, querelleurs, indociles ; on ne peut pas compter sur eux. Pour ces diverses catégories, il n'y a pas à songer à un placement ; nous nous discréditerions et nous fermerions des portes que nous devons laisser ouvertes dans l'intérêt de ceux qui le méritent ». D'autres, au contraire, en chômage forcé et momentané, font preuve de bon vouloir, d'activité et du désir de retrouver le droit chemin. Ceux-là restent à l'atelier le temps qu'il leur faut à trouver une place stable.

De la même façon, la Société de patronage ne laisse pas la mécanisation du travail bousculer son organisation, lorsqu'en 1925 le Bureau de la Miséricorde fait acquisition d'une scie mécanique à moteur électrique. Cet engin permettra de fournir en bois la clientèle, en toute saison, même lorsque le nombre des assistés ne permet pas un rendement suffisant. En cela, la Société de patronage réaffirme qu'elle ne vise pas un plus grand rendement industriel à moindre frais et que son but reste de procurer du travail aux libérés et chômeurs se présentant à eux. La scie mécanique ne fonctionne donc qu'à raison de l'insuffisance de main-d'œuvre et, tant que les commandes peuvent être honorées, le sciage à bras est maintenu. Les conséquences

sont doubles : d'une part la concurrence entre la machine et la main-d'œuvre est évitée ; d'autre part le travail de force est maintenu comme marque de la volonté du secouru de se relever socialement.

... mais un difficile maintien du patronage par le travail

Le paradoxe de la crise économique qui touche le pays ne tarde pas à se faire sentir : plus elle s'aggrave et se prolonge, plus l'œuvre est nécessaire et moins elle a les moyens de faire face. Les demandes de secours sont en constante augmentation alors que les emplois disponibles pour les libérés dans les ateliers ou industries de la ville se raréfient.

Les conditions d'assistance rue du May se détériorent. L'accueil à l'asile est très temporaire, les patronés étant sommés de ne pas y rester plus d'une vingtaine de jours. Seulement 8 ouvriers par jour ouvrable y travaillent, le délabrement des bâtiments ayant réduit l'atelier à un local exigü. Le montant annuel des salaires distribués est de 30 600 francs, ce qui fait ressortir le prix moyen de journée à 10 francs environ par patroné. Même s'ils ont la possibilité d'augmenter sensiblement leurs ressources grâce aux étrennes qu'ils reçoivent des clients lors des livraisons, le salaire est modeste pour l'époque. L'objectif de la Société réside, plus que jamais, en une assistance provisoire en l'attente de trouver un emploi régulier et davantage rémunérateur.

L'habituelle vivacité de l'œuvre est largement entamée. A l'aube de la seconde guerre mondiale, l'approvisionnement en bois est de plus en plus difficile, les poêles disparaissant au profit des chauffages à feu continu. Face à ces transformations, le Bureau de la Miséricorde pointe la nécessité d'étudier pour l'avenir la possibilité d'un autre genre de travail dans les ateliers de la Société de Patronage, tout aussi facile et rémunérateur que l'est la fabrication de ligots. Cette réflexion devient d'autant plus urgente que les circonstances économiques contraignent l'État à diminuer de moitié puis



Article du journal L'Express du Midi, Edition de Toulouse, juin 1935.

A photograph of a handwritten ledger or register from 1921. The document is organized into a table with approximately 10 columns. The columns contain various entries, likely names and financial or administrative data, written in cursive handwriting. The text is dense and covers most of the page.

Registre de l'association, 1921.

à supprimer la subvention allouée à l'œuvre. C'est, finalement, la seconde guerre mondiale qui vient troubler le nouvel essor que tente l'œuvre, obligée de fermer ses portes jusqu'en mars 1946.

L'intensification du chômage et l'ampleur de la crise sociale contraignent le Bureau la Miséricorde à abandonner son activité de patronage et d'assistance par le travail. Il ne cesse pour autant d'être actif, se centrant désormais vers le soutien post-pénal et la probation. Il fonde à la fin des années trente, le Comité des détenus libérés qu'il anime, sous l'occupation, discrètement et avec de très faibles moyens.

LE TOURNANT DE L'ACTION SOCIALE : LE REcul DE LA CHARITÉ PRIVÉE

Au lendemain de la guerre, l'État clarifie un certain nombre de ses prérogatives et réorganise ses instances. La Miséricorde est alors déchargée de la mission de surveillance des prisons, qui lui avait été déléguée par dérogation spéciale depuis 1830. En conséquence, l'œuvre oriente toute son énergie vers le suivi post-pénal et le Comité des détenus libérés.

Vers une réglementation publique de l'assistance : La Miséricorde devient association

Dès la fin des années cinquante, qui marquent un tournant dans l'action sociale, la conception de l'assistance se modifie. Les conséquences des deux guerres redéfinissent les termes du contrat social et l'idée d'État providence s'installe. Les bureaux de bienfaisance, alors animés par des volontés caritatives, font place à une institution d'aide sociale. Un décret en date du 29 novembre 1953 prévoit une prise en charge encadrée pour les personnes libérées de prison.

Ces dispositions sont à l'origine du renouveau de La Miséricorde. Le Bureau se conforme rapidement aux nouvelles dispositions législatives qui prévoient la constitution d'association « aux fins de soutenir et de prolonger l'action du Comité de Probation et d'Assistance post-pénale, notamment par l'aide matérielle aux



Cour de la maison de la rue
du May, vers 1960.

ORIGINAL

I.- FORMATION et OBJET de L'ASSOCIATION.-

Article 1er - Sous la dénomination d'Association de La Miséricorde, les soussignés et toutes autres personnes qui auront adhéré aux présentes statuts, forment par Les présentes une association conformément à la loi du 1er juillet 1901.

Article 1 bis - Cette association prend la suite de la Confrérie de Miséricorde, fondée les 25 février 1570 et 28 mars 1570 à Toulouse, constituée par arrêté préfectoral du 23 avril 1807 en Bureau de Bienfaisance dénommé Bureau de la Miséricorde et, par ordonnance du 7 avril 1830, en commission officielle des prisons de la ville ; de ce fait la présente association de la Miséricorde se trouve substituée aux droits et obligations mobiliers et immobiliers de l'ancienne Confrérie de la Miséricorde et en particulier à tous droits que cette dernière détenait, en qualité de propriétaire, sur l'immeuble bâti, sis à rue du May à Toulouse, de qui parait l'appellation "Foyer du May".

Article 2 - Cette association a pour objet l'amélioration du sort des anciens détenus et notamment leur hébergement à leur sortie de prison. De même qu'aux vagabonds, à condition qu'ils soient aptes au travail.

Article 3 - Son siège est à Toulouse, 5 rue du May.

Article 4 - L'association est constituée en vue de gérer le Centre d'Hébergement assistant, 5 rue du May à Toulouse, et de susciter la création de centres nouveaux.

Article 5 - L'Association se compose :

1°) de membres fondateurs et de membres actifs,
2°) de membres honoraires nommés par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'Administration et choisis parmi les anciens membres ayant rendu des services à l'association.

3°) des membres de la Commission de Surveillance des prisons qui sont membres de droit de l'Association, de même que Mrs les Juges d'application des Peines, des Assistantes Sociales des prisons, des auxiliaires des prisons, des délégués au Comité de Probation et d'assistance aux libérés.

Article 6 - Pour être membre de l'Association, il faut avoir manifesté son intérêt à la manière civile des associés et des vagabonds, et à leur réadaptation dans la vie. Les adhésions sont formulées par écrit, signées par celui qui demande à faire partie de l'Association et acceptées par le Conseil d'Administration après qu'il a vérifié si le candidat répond aux conditions exigées par les statuts.

Article 7 - Ceases de faire partie de l'Association sans que leur départ puisse mettre fin à l'Association :

1°) Ceux qui ont donné leur démission par lettre adressée au Président du Conseil d'Administration.

2°) Ceux qui auront été radicaux par le Conseil d'Administration pour infraction aux présentes statuts ou pour motifs graves, quinze jours

Le temps de l'inadaptation et de la réadaptation sociale (1946-1970)

Les termes d'inadaptation et de réadaptation sociale apparaissent pour la première fois en 1953, dans le cadre de la réforme de l'assistance qui se transforme en « aide sociale en matière de logement et d'hébergement ». Le décret du 29 novembre 1953 prévoit la possibilité pour les personnes sortant d'établissements hospitaliers, de cure ou de rééducation, ainsi que pour les personnes libérées de prison ou en danger de prostitution, d'être hébergées dans des établissements publics ou privés agréés avec, pour objectif, leur réadaptation sociale. Celle-ci a pour but de remettre au travail les personnes admises en centre d'hébergement, lesquelles sont astreintes à travailler soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du centre (décret du 2 décembre 1954). Pendant vingt ans, les associations se référeront à cette réglementation pour ouvrir des lieux d'hébergement et y recevoir, avec plus ou moins de souplesse et de visées normatives, les laissés-pour-compte de la croissance. »

Source : Guide des CHRS, FNARS, édition ASH, 2004.

Statuts originaux de l'association « La Miséricorde », 9 octobre 1961.

Entre 1974 et 1976, la législation qui encadre les centres d'hébergement évolue. On parle désormais de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

La loi du 19 novembre 1974 donne un socle légal clair à l'aide sociale à l'hébergement. Elle ouvre les dispositifs à de nouvelles catégories de bénéficiaires, les familles. Le manque de logement n'est plus le seul motif d'accueil dans les centres. Les textes d'application du 15 juin 1976 complètent cette architecture qui traduit une philosophie nouvelle de l'action sociale, moins moralisante et moins stigmatisante, au profit d'une approche socio-économique qui prend en compte les difficultés de tous ordres que rencontrent les « victimes de handicaps sociaux », telles que le chômage, la faiblesse des revenus, le logement précaire, les problèmes psychologiques ou de santé, etc.

Source : *Guide des CHRS, FNARS, édition ASH, 2004.*

condamnés et aux libérés, la création et la gestion de foyers, centres ou institutions d'accueil et d'hébergement ». De nouveaux statuts sont élaborés et font l'objet d'une déclaration au titre de la loi de 1901 déposée en préfecture de la Haute-Garonne le 9 octobre 1961 (arrêté du JO du 22/10/1961).

L'association est alors présidée par le Bâtonnier du barreau de Toulouse. Elle se compose par ailleurs de ses membres fondateurs, de membres actifs, de membres de la Commission officielle de surveillance des prisons et d'intervenants en prison. Pour être membre de l'association « il faut avoir manifesté son intérêt à la misère morale des condamnés et à leur réadaptation dans la vie au moment de leur libération » selon les termes des statuts.

L'association poursuit ainsi sa mission historique d'aide aux prisonniers. En revanche, elle n'intervient qu'à la sortie de prison pour améliorer le sort des anciens détenus, et non plus dans la phase d'incarcération. Cette dernière relève dès lors des assistantes sociales des prisons et des visiteurs.

1966 : le CHRS, une mission d'hébergement et de reclassement

Après quelques années de lourds travaux d'aménagement, l'asile du May peut devenir un véritable centre d'accueil pour le reclassement des prisonniers. Le 5 avril 1966, un arrêté préfectoral prononce l'agrément, au titre de l'aide sociale en matière de logement et d'hébergement du foyer du May, qui devient officiellement un Centre d'accueil et d'hébergement des libérés masculins de prison bénéficiaires de l'aide sociale.

La Miséricorde se doit de poursuivre les missions définies par la réglementation : remettre au travail les personnes admises en son sein. Aussi a-t-elle essentiellement pour objet de permettre au libéré d'être assuré du logement et de la nourriture pendant une durée maximale de 6 mois – durée qui paraît suffisante pour permettre de retrouver un travail. Pour ce faire, le centre est ouvert toute l'année, sauf en août.

Les admissions sont prononcées à la demande de l'assistante sociale de l'Association Post pénale, agissant en tant que membre du bureau de l'association de la Miséricorde.

Le reclassement par le travail s'effectue hors du foyer, l'activité d'atelier n'ayant pas survécu aux deux guerres. En règle générale, toute personne libérée de la maison

d'arrêt de Toulouse doit trouver un emploi en ville dans la huitaine qui suit son admission au centre. Il est prescrit que la personne hébergée remette au directeur, durant son séjour au centre, la moitié de son salaire. Ces sommes sont conservées et remises à la sortie afin que les hébergés aient quelques économies au moment où ils reprendront la vie normale. Le foyer ne peut accepter que des personnes aptes au travail, ce qui exclu les convalescents ou les invalides.

Le reclassement professionnel des hébergés est assuré en liaison avec le ministère des affaires sociales. Il peut donner lieu à un examen d'orientation professionnelle.

Aucun mineur ne peut être admis au centre.

Comme le prévoit le cadre législatif, les libérés de prison sont soumis à des examens médicaux et psychiatriques, s'ils n'ont pas été effectués pendant leur détention. Par ailleurs, un médecin est à la disposition des hébergés s'ils en font la demande, à toute heure du jour et de la nuit.

Les limites de l'action caritative

Bien que l'association suive le mouvement général qui réorganise l'action sociale, elle reste très ancrée dans sa tradition caritative. Elle entretient d'étroites relations avec l'O.V.D.P., œuvre catholique de visiteur de prisons, ce qui permet de préparer le reclassement dès la détention. Sans compter que cela décharge d'autant les assistantes sociales, très peu nombreuses à intervenir en prison (en 1968, une seule est en fonction pour les 400 détenus de droit commun de la prison Saint Michel). Elle met également en place des partenariats avec d'autres associations catholiques qui interviennent en milieu carcéral : les professeurs par correspondance – qui se réunissent régulièrement dans les locaux de la rue du May – ou encore « Le courrier aux prisons », qui fait correspondance avec les prisonniers.

Parallèlement, l'organisation de la vie du centre d'hébergement est quelque peu délaissée, ce qui ne tarde pas devenir problématique. L'externalisation du travail hors du centre transforme radicalement les conditions de vie collective et d'accueil qui se durcissent. Les membres de l'association ne peuvent plus compter sur le travail de force pour canaliser les énergies des hébergés et l'ambiance est souvent explosive. Au début des années soixante-dix, les membres de l'association sont confrontés à de nouvelles problématiques sociales qu'ils peinent à surmonter.



Escalier de la maison de rue du May, vers 1960.

Pour les 400 ans de La Miséricorde, les détenus exposent

Afin de fêter les 400 ans de l'association, une grande fête a été organisée, grâce à l'entente et à la collaboration qui a régné entre les visiteurs de prisons et les assistantes sociales du post-pénal. Ces dernières ont déniché chez les détenus des talents dont beaucoup s'ignoraient, les ont encouragés et guidés dans leurs efforts pour aboutir à de véritables chefs-d'œuvre qui furent exposés au public. Des pièces diverses ont pu être présentées : dessins, sculptures, meubles, boîtes, coffret et même une chanson (romance d'un détenu).



La Dépêche du midi, 16 octobre 1969.

De la nécessité du travail social

Les libérés multirécidivistes, dont le reclassement est plus difficile, se mêlent aux hébergés traditionnels troublant parfois la tranquillité du foyer. Les administrateurs de La Miséricorde prêtent une vigilance particulière à ces situations afin d'éviter tout effet d'entraînement, allant parfois jusqu'à refuser l'hébergement de certains, « en raison de leur personnalité ».

Par ailleurs, la moyenne journalière d'occupation est le plus souvent de 11 lits, parfois seulement 5, alors que le foyer offre 18 lits. Le séjour des hébergés est de plus en plus court. Pour l'année 1973, seulement 2 447 journées d'hébergement sont comptabilisées contre 3 201 en 1971. Les administrateurs s'interrogent sur la façon de faire face aux discours tenus dans les prisons qui tendent à représenter la vie au foyer comme une autre incarcération. L'obligation de verser la moitié des gains provenant du salaire afin de participer aux frais d'entretien et de constituer pécule et la sévérité du règlement conduisent les libérés à bouder l'association.

Étant donné la crise que traverse l'association, il est décidé dès 1974, lors du changement de présidence de l'association, d'assouplir le règlement du centre. Un veilleur de nuit est recruté afin que le foyer reste accessible jusqu'à 23 h, et à partir de 7 h du matin, notamment pour permettre aux boulangers et autres professions nocturnes de regagner pénates après leur travail. La « permission de la nuit » est autorisée le samedi soir. La suppression du versement de la moitié des gains du salaire pour pécule est également entérinée. Le fonctionnement du foyer est maintenu au mois d'août.

De plus, conformément aux dispositions législatives de 1974, La Miséricorde ouvre ses portes aux hommes « en détresse par vagabondage ». Le brassage qu'apporte la diversité de pensionnaires est encourageant et apporte un bon climat dans l'établissement. Le nombre de lit est amené à 20 et souvent des lits de camps doivent être ajoutés pour accueillir tous les pensionnaires. La durée de séjour des hébergés rallonge pour atteindre en moyenne 25 jours.

Ces arrangements ne sont pourtant pas suffisants. A l'aube des années quatre-vingt, l'association est composée de deux agents de services, un gestionnaire, une femme de ménage et un gardien de nuit. De l'avis de tous, l'équipe est très dévouée et s'efforce

d'assurer la meilleure assistance aux pensionnaires. Les entourant de la plus grande sollicitude, elle ne suffit pourtant pas toujours à résoudre les problèmes des hébergés. Des bagarres éclatent régulièrement, liées notamment à l'ivresse, ce qui rend encore plus pénible et déprimant le climat au foyer. Les agents de services et le gardien, vivant sur place, sont les plus exposés à ce climat déprimant et peinent à rester en poste.

La mission de réadaptation sociale réside alors seulement en l'hébergement et la remise au travail des personnes accueillies. L'aptitude au travail reste une condition sine qua non d'accueil au foyer et, en l'absence de professionnel formé, l'œuvre de reclassement s'arrête là, soutenue simplement par des bonnes volontés, réunies le plus souvent par l'originel sentiment de charité.



Fiches de renseignements, 1975.

La maison du 5 rue du May

La maison est baptisée « Foyer du May » par décision d'AG, le 20 décembre 1965. L'immeuble est emménagé en centre d'hébergement dans lequel est installé un responsable – appelé gérant éducateur – qui veille au respect du règlement imposé aux pensionnaires, assure l'ordre et la discipline, prévient des incidents éventuels. Sa mission revêt un aspect éducatif que l'association considère comme essentiel, notamment par son influence sur les libérés, les conseils qu'il leur prodigue, l'aide morale qu'il leur propose.

Mais l'état de vétusté du bâtiment alerte et l'occasion est saisie pour aménager les lieux en véritable lieu de vie. L'association de la Miséricorde commande à un architecte de la ville de « créer, autant que possible, une ambiance sinon familiale, du moins accueillante, répondant aux normes de sécurité et d'hygiène où serait favorisée la surveillance discrète écartant toutefois l'idée de détention ou d'espionnage ».

Dans les années soixante, la maison du May comporte 18 lits agréés, en dortoirs. Des salles de douches sont à la disposition des hébergés. A chaque étage, une chambre est prévue pour les personnes devant être isolées provisoirement. Le réfectoire se trouve au premier étage. Des repas y sont servis le midi et le soir. Le foyer ferme ses portes le soir à 21 heures. Toute consommation d'alcool et de vin est prohibée. L'établissement bénéficie de jeux divers et de télévisions. Plus tard, seront installés un baby-foot et une table de ping-pong dans la cour.

DEPUIS LES ANNÉES 80 : MODERNISER, PROFESSIONNALISER ET INNOVER

Les conditions socio-économiques de la fin du XX^e siècle ont largement dégradé la situation des personnes les plus défavorisées. La montée de l'exclusion appelle à penser différemment la question sociale.

Le secteur tout entier doit s'adapter aux nouveaux besoins sociaux et faire évoluer les pratiques d'aide et la notion même d'assistance.

METTRE EN PLACE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Dans les années quatre-vingt, la situation économique et sociale nationale est difficile, le chômage augmente en même temps que la pauvreté. Face à cette situation de crise, le nombre de lits du Foyer du May passe à 25. Le taux de remplissage des dortoirs du foyer est de 100 %. En 1987, 132 hébergés sont reçus avec un séjour moyen de 70 jours. Ce sont principalement des hommes célibataires ou divorcés, entre 31 et 40 ans. La plupart n'ont pas de qualification professionnelle et peu d'expérience de l'emploi. Ils n'ont pas ou peu de lien d'attachement et d'appartenance, un réseau social éparpillé et présentent souvent des problèmes psychologiques.

Les membres de La Miséricorde doivent se retrousser les manches afin que leur action regagne toute son utilité sociale. Un duo de choc formé par le Président Schneider, issu du secteur médico-social, et du Secrétaire M. Cellier, ingénieur visionnaire, va permettre de prendre en marche le train de la lutte contre les exclusions.



Transformer l'asile du May en véritable CHRS

En 1988, le Bureau recrute un nouveau directeur. Professionnel du secteur, il a pour mission d'organiser l'association, d'en structurer les actions, afin qu'elle réponde au mieux aux missions qui sont celles des CHRS : l'accompagnement à l'insertion pour un public sans logement. Le Foyer du May doit devenir un lieu de stabilité matérielle et psychique pour les personnes accueillies. Le séjour en son sein doit « offrir l'occasion d'un rééquilibrage somatique dans un espace humain régi par des règles sociales de collectivité ».



Photo de la cour de la maison du May, années 80.

Sa première entreprise relève de la mise en conformité de la gestion de l'association et de ses locaux. Les documents comptables traditionnellement confiés à un prestataire externe reviennent à la charge du directeur qui assure la gestion financière, administrative et du personnel de l'association (régularisation des assurances, payes, contrats de travail, éléments de comptabilité, ...).



Photo d'un box individuel 1980.

Parallèlement, les conditions d'accueil des personnes sont améliorées : travaux d'électricité, sécurisation des bâtiments, respect des conditions d'hygiène, etc. Les dortoirs sont transformés en 6 ou 7 box individuels plus accueillants et chaque étage bénéficie d'installations sanitaires. L'anecdotique ne l'étant jamais tout à fait, la rénovation des lieux met au jour les limites de leur adaptation à un accueil optimal, respectant l'intimité de chacun. L'idée d'un hébergement hors les murs est rapidement évoquée.

Plus largement, le fonctionnement général de l'établissement est repensé afin que l'association soit capable de répondre à sa mission de réinsertion sociale : le logement seul ne suffit pas à mener à bien un parcours d'insertion, un accompagnement prenant en compte la personne dans sa globalité doit être effectif.

Assurer un suivi individualisé

Construire un projet individuel, tel est l'objectif prioritaire de l'association. Des dossiers pour chaque résident sont mis en place, afin que chacun puisse bénéficier

Les valeurs fondamentales de l'association

d'un accompagnement social. Rapidement, c'est toute l'organisation du foyer qui est modifiée. L'amplitude des horaires d'ouverture en journée est élargie pour favoriser les rencontres et les échanges entre les résidents et les personnels. De la même façon, la durée de séjour – trop courte pour aborder une véritable réinsertion sociale – est revisitée. Cela induit d'une part, d'assouplir les conditions d'exclusion (le taux d'exclusion représentait jusqu'alors un tiers des fins de séjour) ; et d'autre part, de mettre en place une politique d'admission propre à l'établissement.

L'association reprend donc la main sur les critères d'accès, qui avaient été laissés à la responsabilité du Service de probation. Désormais, toutes les demandes d'hébergement font l'objet d'une évaluation conjointement avec la personne demandeuse, qui détermine l'orientation la plus adaptée à la situation de chacun. Aussi, peu à peu le public hébergé se diversifie-t-il ; les personnes placées par le juge n'étant plus la catégorie la plus représentée au foyer.

Très vite, les modifications apportées au fonctionnement de l'association portent leurs fruits. Dès le début des années quatre-vingt-dix, les premiers contrats d'insertion liés au RMI et les contacts privilégiés avec les différents partenaires permettent l'élaboration de projets réalistes et durables (permis de conduire, stages qualifiants, etc.).

Conformément aux valeurs alors affirmées par l'association, l'accompagnement individuel est sous-tendu par l'engagement et l'implication de la personne hébergée qui retrouve ainsi peu à peu une sécurité personnelle et des repères sociaux. Les méthodes et l'organisation des services au Foyer du May sont choisies pour mettre au cœur du travail social la relation duelle – mais toujours cadrée par l'institution – entre l'intervenant professionnel et la personne hébergée.

Recruter des personnels compétents

Mais rien n'est possible sans une équipe de professionnels compétents. Après l'arrivée en 1986 d'un « éducateur animateur » à temps partiel, il faut attendre deux ans de plus pour qu'un second travailleur social soit embauché. Il reste cependant très difficile d'assurer de façon cohérente le suivi des 25 personnes hébergées au foyer. Il faudra alors à l'association faire preuve d'obstination pour obtenir, année après année, des postes supplémentaires afin de garantir le service éducatif et administratif de l'association. Les bénévoles dévoués d'antan font progressivement

« Accueil sans discrimination et en toute liberté de conscience des personnes qui nous sollicitent, respect des convictions de chacun dans une égalité de traitement. Ces principes s'appliquent aux membres et salariés de l'association ainsi qu'aux personnes que nous recevons. Il appartient à chacun d'évaluer ses capacités à accepter l'autre tel qu'il est, sachant que le respect mutuel est la règle. Cette démarche et cet état d'esprit doivent être des préalables à l'accès à la connaissance des droits puis à l'accès aux droits des usagers. Elle se veut participative et citoyenne, elle repose sur le refus de toute affirmation dogmatique et s'inscrit dans une laïcité sans faille. En cela, l'association peut être amenée à extérioriser ses points de vue, seule ou en collaboration avec d'autres associations poursuivant les mêmes buts. »

Le Foyer du May, en 2010, c'est :

- un **Conseil d'administration** de 15 membres ;
- une **équipe socio-éducative** composée d'éducateur-trices spécialisé-es (Céline, Clarisse, Corinne, David, Floréal, Frédéric, Joëlle, Yves), d'assistantes sociales (Béatrice, Elodie, Frédérique), de conseillères en économie sociale et familiale (Claire, Estelle), d'une psychologue (Céline) et d'une puéricultrice (Corinne) ;
- un **service général** : Mimi, Orlando, Pascal, William ;
- une **équipe administrative** : Delphine, Magalie, Véronique ;
- une **équipe de direction** : Nina, Alain (Rires) et Louis (Chansons)



Une partie de l'équipe du May aujourd'hui.

place à une équipe d'éducateurs dégourdie et enthousiaste. Une secrétaire les rejoint en 1991. Aussi, tout en assurant la cohésion et la complémentarité entre bénévoles et professionnels, l'association s'ancre-t-elle dans le professionnalisme.

L'augmentation du taux d'encadrement socio-éducatif permet l'élaboration de projets de plus en plus intéressants et plus efficaces à long terme. Les relations avec les partenaires sociaux sont renforcées. Les hébergés sont suivis par un éducateur référent au quotidien, fonctionnant comme repère ou appui dans leurs démarches ou intervenir dans des situations conflictuelles.

De plus, chaque éducateur devient l'interlocuteur privilégié pour une spécificité technique correspondant aux missions et services de l'association. Cela permet d'être mieux repéré par l'extérieur et simplifie les relations avec les partenaires.

Au fil des nouveaux projets et actions, l'équipe s'étoffe avec toujours le souci de la complémentarité des compétences. Des assistantes sociales, des puéricultrices, des conseillères en économie sociale et familiale viennent progressivement grossir les rangs

du service éducatif et apporter un regard spécifique sur les situations. Une vacation de psychologue est rapidement mise en place afin de parfaire la pluridisciplinarité de l'accompagnement, de même qu'un médecin. Les personnels du service général, qui assurent notamment la maintenance des appartements, travaillent en cohésion avec les éducateurs et les résidents. Ils effectuent ensemble les états des lieux et s'aident réciproquement pour des petits déménagements en ville.

Par ailleurs, le Foyer entretient des relations étroites avec les différents centres de formations de travailleurs sociaux. Ce lien favorise une émulation et une recherche permanente sur l'accompagnement des personnes et le suivi social d'insertion. Des personnels du Foyer du May interviennent dans les écoles de formation et chaque service accueille régulièrement des stagiaires.

Une équipe administrative est également constituée autour du directeur. Au carrefour des différents services, elle centralise et rediffuse les informations vers les personnels et résidents.

Enfin, mais non le moindre, un directeur adjoint vient renforcer l'instance de gouvernance en 1996. Il développe le projet d'établissement, coordonne les différentes actions, supervise et appuie techniquement la mise en œuvre de projets collectifs et individuels des bénéficiaires. Il anime les réunions de fonctionnement et de synthèse et régule les admissions.



La cour de la maison de la rue du May aujourd'hui.

DÉVELOPPER DES OUTILS ADAPTÉS A LA DEMANDE SOCIALE

Afin de prendre en compte au mieux les diverses problématiques de l'exclusion, l'association n'a de cesse de saisir les opportunités offertes par les dispositions législatives et de développer les outils qu'elle juge les plus pertinents. S'appuyant sur les dispositifs proposés, le Foyer du May se dote, au fil des années, de toute une mosaïque de services, parfois temporaires, d'autres plus pérennes, toujours

Un foyer certifié conforme depuis 2003

Pour ne pas rompre sa tradition d'avant-garde, l'association a décidé en 2001 de s'engager dans une démarche qualité qui a pour objectif de proposer les réponses les plus adaptées possibles aux demandes des bénéficiaires. Loin d'être un processus de normalisation du travail social, la certification ISO 9001 permet à l'association de perfectionner et de confirmer des pratiques professionnelles existantes. En effet, par cette entreprise, l'association s'engage à maintenir une véritable exigence vis-à-vis de ses services : respecter la cohérence des missions, adapter les modalités d'accompagnement à la demande sociale, développer des ressources toujours plus pertinentes, garantir et élargir l'acquisition de compétences professionnelles, développer de nouveaux partenariats avec le secteur social et médico-social, etc.

guidés par le souci de répondre aux réalités sociales, fussent-elles des plus complexes.

Se reconstruire par le logement : le CHRS

Le Foyer du May, dans sa phase de modernisation, a toujours travaillé sur la base d'une « demande d'hébergement », point d'ancrage de son action sociale. En effet, le logement est constitutif de la stabilité des personnes accueillies, favorise leur indépendance, permet de tisser du lien social et familial. C'est donc à partir du dispositif CHRS, noyau de l'association, que vont s'organiser les missions d'insertion.

D'abord en box, l'hébergement est très vite externalisé, considérant les limites de l'internat en collectif. En 1996, le foyer ferme définitivement ses vieux dortoirs pour loger les personnes en appartements ou studios dispersés en ville. Si ce mode d'hébergement donne la possibilité d'accueillir des hommes dont les horaires professionnels sont incompatibles avec ceux d'un internat (boulangier, veilleur, serveur, etc.), ce sont surtout des positions éducatives qui motivent ce choix associatif : le logement est considéré, au-delà de la simple mise à l'abri, comme un outil d'accompagnement social, le premier espace à gérer soi-même, une première limite de l'intimité et de l'intégrité personnelle. C'est aussi un premier miroir à une personnalité dégradée.

L'hébergement « en éclaté » permet très rapidement au Foyer du May de diversifier les publics accueillis, notamment les femmes qui, par souci de non mixité, ne pouvaient pas être accueillies en internat collectif. De plus en plus victimes de la précarisation professionnelle, subissant de plein fouet les violences sociales et économiques, elles ont enfin la possibilité de prétendre à un hébergement au foyer du May et d'y être accompagnées.

A la fin des années quatre-vingt-dix, la demande d'accueil des familles est de plus en plus pressante. La structuration familiale est soumise à dure épreuve en ces temps de transformations sociales. Afin d'éviter l'éclatement des familles, dès 1999, le CHRS reçoit également l'agrément pour assurer leur suivi. Depuis quelques années, les familles accueillies au CHRS sont, quasiment pour moitié, de nationalité étrangère et en demande d'une régularisation administrative de leur situation. Leur parcours d'insertion se

voit alors largement tourmenté par cette précarisation statutaire, qui ralentit considérablement l'accès à l'emploi, à un logement et plus largement à une possibilité de pleine intégration sociale.

La montée en charge du CHRS est progressive mais assurée : de 25 places en 1988, puis 31 en 1996 et 55 en 2006, ce sont maintenant 66 places que comporte le CHRS : 15 pour les hommes ou femmes seules, et 51 places pour les familles.

L'accompagnement social assuré pour chacun des résidents est organisé sous forme contractualisée, précisant des objectifs individuels. Les travailleurs sociaux servent d'appui et de support à l'émergence d'un projet, élaboré à partir du désir des personnes, toujours en dynamique, adaptable et adapté aux différentes étapes du parcours de chacun, respectant les rythmes et en cohérence avec le désir des personnes.

Consolider les parcours d'insertion à partir d'un projet : le FSL

Un certain nombre de dispositifs se sont succédé afin de permettre aux équipes éducatives de poursuivre les actions d'insertion commencées dans l'établissement : l'accompagnement social extérieur, l'aide au logement temporaire, etc. Bien que très différents dans leur montage financier et leurs modalités, ces services ont le même objectif : rendre possible le logement autonome. Ces outils sont destinés à des personnes suffisamment structurées pour louer un appartement mais trop fragiles pour s'insérer seules définitivement.

En effet, si l'hébergement en CHRS apparaît parfois comme une donnée incontournable, surtout en début de parcours, il ne suffit pas à garantir la réinsertion. Les personnes hébergées présentent souvent des problèmes d'instabilité et d'imaturité liées à des carences éducatives et affectives, parfois renforcées par une forte consommation d'alcool. Un accompagnement à long terme, complémentaire à la prise en charge institutionnelle en établissement, se révèle d'une criante nécessité.

Aujourd'hui, et depuis 1992, c'est dans le cadre du FSL (Fond de solidarité

La remise au travail étant historiquement la finalité du CHRS, on ne s'étonne pas que le May se soit intéressé de près à l'insertion par l'activité économique. Pendant presque 3 ans, une petite entreprise d'insertion a fonctionné à la marge de l'association. Son l'activité principale était la fabrication d'un fil de soie de pêche bien particulier. L'activité était complétée par de la petite maintenance électronique et informatique et la sous-traitance de pièce de luminaires.



Les résidents du foyer trouvaient là une activité professionnelle non abrutissante et plutôt valorisante par sa précision, qui leur remettait le pied à l'étrier. A la sortie, certains partaient en formation qualifiante, mais la plupart trouvaient emploi dans les entreprises avec lesquelles ils avaient préalablement travaillé par le biais de l'atelier.

Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des femmes

Un partenariat est mis en place avec la crèche « Les trois p'tits chaudrons », crèche associative du centre-ville de Toulouse. Aussi, les mères suivies par le Foyer du May peuvent-elles accéder à un mode de garde adapté afin de mieux concilier vie familiale, professionnelle et sociale. Les plus petits des enfants du centre parental sont accueillis par des professionnels de la petite enfance, dans une crèche collective de quartier. Des rencontres régulières ont lieu entre les personnels de la crèche, les mères et l'équipe du centre parental afin de travailler ensemble la qualité du lien parent-enfant. Le succès et l'utilité de cette initiative promet le développement d'autres partenariats dans un futur proche.

au logement) que se réalise ce type d'accompagnement. L'objectif est de pouvoir assurer le suivi des personnes dans les 6 mois qui suivent leur sortie du CHRS afin de les soutenir vers l'accomplissement de leur parcours d'insertion. Concrètement, l'association aide à la gestion du quotidien, facilite l'ancrage des personnes bénéficiaires dans des réseaux sociaux et culturels.

Le succès de ce dispositif prend valeur d'exemple et, l'année suivante, ce sont huit établissements CHRS qui conventionnent au sein du service ACHIL (Association des Centres d'Hébergement pour l'Insertion et le Logement). Le Foyer du May est alors chargé de centraliser les dossiers FSL de ces structures afin de proposer un suivi cohérent, de favoriser le travail inter-structures et de simplifier les échanges avec les différents partenaires. En 2008, ce ne sont pas moins de 124 dossiers, internes et externes, qui sont traités par l'association. Aujourd'hui, le service est financé dans le cadre d'un M.A.P.A. (Marché à procédure adaptée), appel d'offres lancé par le Conseil Général tous les 3 ans.

Soutenir la parentalité : le centre parental

Le Foyer du May ouvre, en 2002, un centre maternel qui relève de l'Aide sociale à l'enfance, financé par le Conseil Général. Aujourd'hui le centre devenu « parental » – étant donné l'évolution de la composition des familles monoparentales – accueille 55 personnes (20 adultes et 35 enfants). Ce service se donne pour objectif d'accompagner les pères ou mères isolés avec enfant(s) de moins de 3 ans, de les soutenir dans l'exercice de leur parentalité et dans la réalisation d'un projet d'insertion. Ce dernier est plus souvent social que professionnel puisque la plupart des mères suivies par le service n'ont pas ou très peu de formation. L'accès à l'emploi leur est d'autant plus difficile que l'absence de relais personnel ne leur permet pas de confier leurs enfants pendant les heures d'un éventuel travail.

L'accompagnement réalisé au centre parental est donc principalement centré sur la relation aux enfants, parfois perturbés par des violences conjugales ou des carences éducatives. Un travail particulier est mené conjointement par des éducateurs, une puéricultrice, une assistance sociale,

une technicienne en interventions sociales et familiales et une psychologue envers tous les membres de la famille, parents et enfants, afin que chacun trouve les ressources pour mieux gérer la souffrance psychique en lien avec les traumatismes vécus.

Préparer et accompagner la sortie de prison : convention SPIP

Le Foyer du May renoue avec ses « premières amours » en signant en 2004 une convention avec le Ministère de la Justice. Ce service se décline selon deux axes : l'accueil des familles à la maison d'arrêt et l'hébergement et l'accompagnement social des personnes sortant de centrale, adressé par le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation).

La mission auprès des visiteurs est réalisée par une assistance sociale du Foyer du May, qui écoute, informe et oriente les familles de détenus, devant faire face à l'incarcération d'un proche : accéder aux droits, affronter les répercussions de la détention sur la vie familiale, etc.

Quant à l'hébergement des personnes sortant de prison, il permet de travailler, comme pour le CHRS, l'insertion professionnelle, l'accès au logement autonome, aux loisirs, à la culture et aux soins.

Malheureusement, en 2009, le secteur n'échappe pas aux orientations politiques générales et le service d'accueil et de soutien des familles se voit confier à une entreprise privée, ce qui met fin à la convention.

FAVORISER L'ÉMANCIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

L'objectif de l'accompagnement social est l'insertion ou la réinsertion des personnes. Mais rien ne peut aboutir sans soutenir la personne dans son parcours, sans aider à reconquérir ses propres territoires, sans l'accompagner dans le contact avec l'autre et les autres.

Depuis 2000, une convention de jumelage a été signée entre le Foyer du May et « Le Transit », installé à Rimouski au Québec, association œuvrant également pour l'insertion des personnes adultes en grandes difficultés sociales et professionnelles.

Ce partenariat a pour vocation d'enrichir mutuellement les pratiques des acteurs associatifs, d'approfondir la connaissance des politiques sociales, de maintenir une exigence réflexive sur ses propres orientations associatives. Un accueil réciproque des professionnels dans les deux structures est régulièrement mené, ainsi que l'élaboration de projets communs.

En accord avec les dispositions de la Loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, un Conseil de vie sociale des résidents du Foyer du May se réunit 3 fois par an. Ce temps de rencontre convivial est l'occasion pour chaque résident de questionner le fonctionnement des services, de s'informer sur les activités proposées mais aussi, et surtout, de devenir une véritable force de proposition. Le CVS est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement, et c'est également un lieu d'exercice de la citoyenneté directe. Dialoguer, débattre, prendre en compte les idées des autres, en faire la synthèse, formuler des envies collectives et porter la parole du groupe sont au cœur de cette démarche.



Plaquette du Foyer, 2009.

Recouvrer son intégrité : « être »

L'insertion professionnelle est historiquement la voie royale vers l'intégration au groupe social. Mais en ces temps de chômage massif, il devient nécessaire de repenser l'objectif traditionnel de réinsertion et d'ouvrir la voie à des horizons plus généraux : l'accès aux droits fondamentaux, la mobilisation de l'environnement et de ressources de la personne, l'accompagnement dans la connaissance et reconnaissance d'un « capital humain ».

Des dispositifs tels que l'Appui social individualisé, ou encore le Réseau d'aide personnalisé ont fait partie des ressources de l'association, afin d'aider à la structuration ou la restructuration de la personnalité et à la construction d'un projet, à destination de personnes en grandes difficultés sociales.

Plus largement, l'objectif d'accompagnement des personnes dans leur dynamique de (ré)insertion sociale sous-tend chacun des services du Foyer du May. La question est celle de la place des individus dans la société, la quête de l'identité. Face aux transformations sociales, il ne s'agit plus de compatir ou de compenser, mais bien de soutenir ceux et celles qui en manifestent le besoin, dans la conquête de leur intégrité au milieu des autres.

L'action éducative est donc toute entière centrée sur l'accès à l'autonomie personnelle et sociale de la personne accueillie, sur le respect de ce qu'elle est et de ce qu'elle désire.

Ces axes de travail sont autant de supports à l'exercice de la citoyenneté pour les personnes accueillies qui sont reconnues comme sujet de droit plein, dans une relation de respect mutuel.

Favoriser le lien social : « être au monde »

Si l'hébergement au Foyer du May n'est plus collectif, divers outils sont utilisés par l'équipe éducative afin que le logement individuel ne soit pas une source d'isolement. De nombreux ateliers ou activités sont pensés pour favoriser des relations plus solidaires et faciliter le sens du collectif : des débats (« thé ou café »), des sorties culturelles, des animations de loisirs sont proposés comme autant de support à l'inscription de soi au monde.

Le May renoue avec le travail de la terre !

Au cours de l'année 2001, l'association a passé une convention avec l'association Faourette Partage qui est gestionnaire de jardins familiaux situés route de Seysses à Toulouse. Une parcelle d'une centaine de mètre carré est mise à disposition du Foyer. Comme les anciens secourus l'avaient fait au début du siècle sur le terrain voisin de la rue de Cugnaux, les bénéficiaires du CHRS ont progressivement aménagé la terre pour en faire un magnifique jardin qui porte aujourd'hui ses fruits (et ses légumes !). Dans le partenariat inter-associatif et un brassage interculturel, les résidents ont tout le loisir de s'occuper d'une petite production vivrière, perfectionnant leurs techniques par des échanges réguliers avec des jardiniers confirmés.

Dans cette perspective, l'équipe a mis à disposition des résidents un vestiaire, dans lequel des vêtements récupérés sont mis à disposition moyennant une somme symbolique. Au-delà de l'aide matérielle procurée, le vêtement devient l'occasion d'une revalorisation identitaire en même temps qu'un apprentissage du choix, qu'une réflexion sur le don ou sur la société de consommation.

Également, le Foyer du May a constitué une équipe de football qui participe à un mini-championnat regroupant une dizaine d'équipes associatives toulousaines. L'objectif est de se détendre, de courir et se défouler, mais également de prendre du plaisir dans le respect de règles, d'élaborer en commun, de se penser au sein d'un collectif.

Comme la socialisation fait difficilement l'impasse sur l'échange verbal, qu'il soit oral ou écrit, un atelier d'alphabétisation est apparu comme nécessaire pour aider les résidents dans leurs difficultés de maîtrise de la langue française. Deux bénévoles assurent des cours à la demande, à partir de méthodes adaptées, replaçant la langue au cœur du processus d'insertion sociale.

Redonner du sens au « vivre ensemble », comprendre l'intérêt collectif, intégrer ses propres repères et ceux des autres, telle est au fond la mission fondatrice de l'action de l'association.

Se réapproprier son corps : l'accès aux soins

Fortement sensibilisé aux problématiques liées à la santé, l'équipe du Foyer du May construit et défend un projet d'accès aux soins. En effet, l'appui et le regard d'un médecin s'avère un volet nécessaire de l'accompagnement global, eu égard à l'augmentation des difficultés psychologiques voire psychiatriques de certains hébergés, doublées parfois de conduites addictives. L'action se concrétise en 1991 grâce à un partenariat, d'abord bénévole, avec Médecins du monde, puis grâce aux moyens alloués par l'État. Elle se poursuit pendant 10 ans, jusqu'à l'arrêt des financements. Au sommet de son activité, le service de soin est animé par deux médecins rattachés au Foyer du May, mais intervenant sur 8 CHRS.

Il s'agit de proposer, au moment de l'admission des bénéficiaires, un échange permettant de conseiller efficacement le nouvel arrivant des nécessités et des possibilités de consultations médicales, d'exams médicaux et de leurs prises en charges financières éventuelles. Parallèlement, c'est également l'occasion de « désacraliser » les acteurs de santé et le discours médical et de travailler en profondeur sur des demandes de santé, le plus souvent implicites.

Ce type d'action s'inscrivait pleinement dans la conception éthique du Foyer du May, privilégiant une approche globalisante de l'individu. Si les conditions matérielles d'accès aux soins étaient facilitées grâce à un tel service, son plus grand intérêt résidait dans son incitation à soutenir les bénéficiaires dans l'investissement de leur propre corps, de ses rythmes, de ses limites et de ses potentialités.

Malgré l'arrêt regrettable de cet outil, la réflexion sur les incidences de l'exclusion sur le rapport aux corps des individus n'est pas abandonnée pour autant. Un atelier « image de soi » est adressé aux bénéficiaires du centre parental et du CHRS. Il s'agit d'apprendre ou réapprendre à s'occuper de soi, par l'esthétique à se réapproprier son image et à reprendre confiance. Animé par une professionnelle extérieure à l'équipe, cet atelier est un moment d'échange et d'intimité, qui permet également de mettre en perspective les différentes pratiques culturelles de soins du corps.

Se mobiliser contre la casse du social : des professionnels vigilants

Assemblée Générale - Mot de Mme Penelver Moulières, présidente depuis 1998.

« Dans ces temps d'incertitude et d'interrogation au regard de la mouvance qu'induit la décentralisation, l'association reste mobilisée pour affirmer sa vision de la solidarité, de l'accompagnement social et de l'accès aux droits des personnes en difficultés. C'est rappeler ici combien les valeurs, les projets, les actions qui nous animent nous inscrivent dans l'engagement de la lutte contre les exclusions d'autant plus fortement que l'État abandonne progressivement son rôle de garant et de solidarité à l'égard des plus démunis.

En outre, le manque de certitude pour l'avenir ne contribue pas à l'amélioration de l'accueil et la représentation ancienne d'une crise passagère vient encore aujourd'hui contrecarrer des dispositifs en capacité de répondre aux situations de détresse et de précarité.

Nous avons alors entrepris de faire valoir les spécificités des associations de solidarité et la force de nos valeurs collectives devient un des axes prioritaires pour faire de nos structures des lieux dignes, pérennes et adaptés, dotés de moyens et de dispositifs permanents et stabilisés.

Depuis 2005, l'association trace les lignes directrices de mobilisation dans le cadre de la loi de cohésion sociale, tout en restant vigilante quant à la mise en œuvre des dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'insertion où des interrogations demeurent concernant les finalités, le pilotage et les financements des dispositifs.»



Manifestation contre la baisse des budgets dans le secteur social, Toulouse, 2009.

UN ÉPILOGUE AUX AIRS DE PRÉLUDE

Les vingt dernières années ont été riches en initiatives, à l'image de toute l'histoire de l'association. Le Foyer du May a connu une expansion remarquable. Son évolution a été constante et sans cesse guidée par le souci d'un accueil digne, sachant adapter ses services aux nouveaux publics, à l'écoute des besoins émergents de problématiques sociales toujours en mouvement. Sans doute cela a-t-il été rendu possible par l'engagement sans faille des bénévoles du Conseil d'administration et d'une équipe soudée et animée par le même désir de justice sociale.

L'association poursuit aujourd'hui son développement et son essor dans un contexte général difficile pour l'action sociale. A l'heure où les pouvoirs publics affaiblissent le secteur et affichent la volonté de voir réduire le nombre d'associations gestionnaires, le Foyer du May trouve solution pour enraciner encore davantage son action et consolider une structure forte de ses 440 ans d'existence. L'année 2010 est, en effet, marquée par la signature d'un traité de fusion avec une association de Saint-Gaudens, partageant le même objet social. Par cette unification, les deux associations se renforcent mutuellement et garantissent l'élargissement et le développement de leurs activités.

Encore aujourd'hui, c'est l'esprit de suite de ceux et celles qui ont fait La Miséricorde qui en garantit la pérennité. Et, sans surprise, le dernier acte en date des aventures du May, sonne comme l'avènement de nouvelles tribulations.

BIBLIOGRAPHIE

BADINTER Robert, *La prison républicaine*, Paris, Fayard, 1992.

CASTAN Nicole, André ZYSBERG, *Histoire des galères, bagnes et prisons en France de l'Ancien Régime*, Toulouse, Éditions Privat, 2002.

CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, 1999.

FNARS, *Guide des CHR*, Paris, Éditions ASH, 2004.

GODECHOT Jacques, *La Révolution Française dans le Midi Toulousain*, Toulouse, Bibliothèque historique Privat, 1986.

GUTTON Jean-Pierre, *Guide du chercheur en histoire de la protection sociale*, Paris, CHSS, 1994.

PETIT Jacques-Guy, FAUGERON Claude, PIERRE Michel, *Histoire des prisons en France (1789-2000)*, Toulouse, Éditions Privat, 2002.

RAYBAUD Léon-Pierre, « Le bureau de la Miséricorde de Toulouse aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Recueil de mémoires et travaux – Mélanges Roger Aubenas*, Faculté de Droit et de Sciences économiques de Montpellier, Fasc. IX, 1974.

TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000.

WOLFF Philippe, *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Éditions Privat, 1974.



La réalisation de cet ouvrage a été rendue possible grâce au soutien de :



Recherches et rédaction : Lola DEVOLDER,
devolderlola@yahoo.fr

Photographies : Daniel DEVOLDER

Edition Bodéva (34)
Imprimé en France par JF impression (34)
Première édition



Dépôt légal : septembre 2010
N° ISBN : 978-2-9122880-8-0

Sel

P^{re}sent
 P^{re}sent
 P^{re}sent

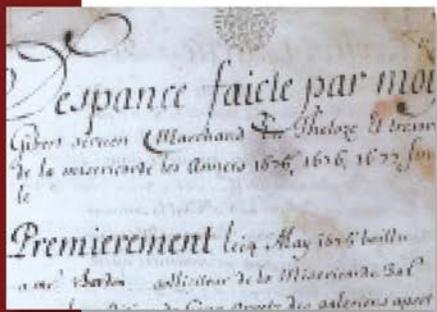
Payer pour le piquetier dit Sainct Le Bon n^o 368
 idem pour une dille idem n^o 370
 idem pour une dille idem n^o 378

21 11


 M^{onsieur} Les gracieux seigneurs
 pour la Conscience de la misericorde de
 la Couronne


 Despance faicte par moy
 Gilbert sieuen Marchand & Tholozé & tresorier
 de la misericorde les années 1625 1626 1627 finissants

le 14 Juillet 1625 receu du sieur pierre Castera habitant
 de Tholozé la somme de 3200^{rs} & pour les Intheretz de
 500^{rs} de rebz a la misericorde par son belleu baillon mar.
 app^{re} dud^{se} Tholozé a raison du dernier seize cy 3200^{rs}



LE FOYER DU MAY

Depuis 1570, dans la même demeure du n° 5 de la rue du May, l'association La Miséricorde poursuit son activité. A l'origine symbole de la résistance catholique toulousaine aux Princes calvinistes, La Miséricorde a traversé les siècles, évoluant de l'œuvre caritative à l'action sociale, sans jamais abandonner sa mission : venir en aide aux plus démunis. Plus connue aujourd'hui par le nom de son centre d'hébergement « le Foyer du May », cette association fait figure d'exception nationale, par l'inscription dans la durée de son activité et la fidélité à son lieu d'origine, au cœur de Toulouse.

Retracer l'histoire de La Miséricorde, c'est valoriser l'ancrage de ses missions, c'est mettre à jour 440 ans d'action sociale toulousaine, c'est révéler cette part du patrimoine toulousain qui rappelle l'attachement de la ville et de ses habitant-es à des valeurs de solidarité.